Programme Communal de Développement Rural

Commune de Verlaine
Province de Liège

PHASE 4 : STRATÉGIE DE DÉVELOPPEMENT

VERLAINE
PCDR



VERLAINE
COMMUNE

SEN5

Le présent document a été rédigé de juillet à septembre 2022. Il a été actualisé en mai-juin 2023.

SEN5
Rue des Bayards 67
4000 Liège
info@sen5.be
www.sen5.be

Suzanne JADOUL, politologue – urbaniste
Benoît KERKHOFS, bio-ingénieur
Maud BLAFFART, géographe – urbaniste
Maureen SCHMETZ, architecte – urbaniste

En collaboration avec
La FONDATION RURALE DE WALLONIE
Équipe Hesbaye-Liégeoise

REMARQUE PREALABLE

Concernant la table des matières ci-dessous, les **points 1 à 7** correspondent aux **enjeux** pour le territoire de Verlaine. Leurs **sous-chapitres** sont les **objectifs opérationnels**.

Chaque objectif opérationnel reprend son explication, le lien avec les besoins du diagnostic partagé, les projets (in)directement associés, les effets multiplicateurs attendus, le lien avec d'autres outils/programmes communaux ou régionaux ainsi que les indicateurs de résultats.

TABLE DES MATIERES

EN PRÉAMBULE : RAPPEL DE LA MÉTHODOLOGIE 7

LA VISION À 10 ANS POUR VERLAINE 9

EN 2033, VERLAINE... 13

1. Intégrera le bâti existant et futur dans le respect des caractéristiques du territoire 14

   1-1 en encadrant l'urbanisation des villages 14

   1-2 en valorisant les éléments patrimoniaux existants 17

2. Proposera des alternatives aux énergies fossiles, tant du point de vue de la mobilité (douce) que de l'énergie 20

   2-1 en encourageant au développement de réseaux de distribution alternatifs d'énergies et en utilisant de manière rationnelle les énergies fossiles 20

   2-2 en encourageant à une mobilité alternative lors des déplacements (utilitaires et de loisirs) 23

3. Préservera, restaurera et développera le cadre naturel 27

   3-1 en développant un maillage écologique dans le contexte bâti 27

   3-2 en préservant et en renforçant le réseau aquatique 30

   3-3 en préservant et renforçant le réseau écologique communal 33

   3-4 en œuvrant pour une meilleure gestion de la problématique des déchets 36

4. Accompagnera de manière qualitative et intergénérationnelle toutes les tranches de la population 38

   4-1 en aidant pour l'accès au logement pour tous 38

   4-2 en améliorant les services d'accueil et les activités pour la (petite) enfance, notamment en lien avec l'école 40

   4-3 en améliorant les services pour les aînés 42

   4-4 en élargissant les activités culturelles et sportives 44

5. Favorisera les rencontres et le dialogue entre les habitants 47

   5-1 en aménageant des espaces de rencontres conviviaux, tant sur le domaine public qu'au niveau des infrastructures collectives 47

   5-2 en suscitant et en favorisant davantage les échanges entre toutes les générations et avec tous les acteurs du territoire 51

   5-3 en favorisant la bonne cohabitation entre habitants et agriculteurs 54

6. Valorisera les ressources économiques locales 56

6-1 en encourageant et en promouvant les circuits-courts, les producteurs et les commerces locaux 56

7. Soutiendra et encouragera davantage les initiatives associatives et citoyennes 58

7-1 en donnant des moyens humains et/ou financiers et/ou communicationnels aux initiatives associatives et citoyennes 58

TABLEAU SYNTHÉTIQUE DE LA STRATÉGIE DE DÉVELOPPEMENT 61

ÉVALUATION DU RESPECT DES PRINCIPES DIRECTEURS DU DÉVELOPPEMENT DURABLE 67

LISTE D'ACRONYMES

ADESA : Action et défense de l'environnement de la vallée de la senne et de ses affluents

AIS : Agence immobilière sociale

APAQW : Agence wallonne pour la promotion d'une agriculture de qualité

AWAP : Agence wallonne du patrimoine

CCATM : Commission communale d'aménagement du territoire et de mobilité

CCCA : Conseil consultatif communal des aînés

CCE : Conseil consultatif des enfants

CCS : Comité culturel et sportif Verlaine asbl

CLDR : Commission locale de développement rural

CoDT : Code de développement territorial

DNF : Département de la nature et des forêts

DÉCLARATION DE POLITIQUE COMMUNALE : Déclaration de politique communale

GAL JSH : Groupe d'action locale Je suis hesbignon

GCU : Guide communal d'urbanisme

GT : Groupe de travail

IPIC : Inventaire du patrimoine immobilier culturel

MAEC : Mesure agro-environnemental et climatique

MCL : Meuse Condroz Logement

PAEDC : Plan d'actions en faveur de l'énergie durable et du climat

PCDN/BiodiverCité : Plan communal de développement de la nature

PCM : Plan communal de mobilité

PCS : Plan de cohésion sociale

PIC : Plan d'investissement communal

PIMACI : Plan d'investissement mobilité active communal et intermodalité

PRE : Périmètre de reconnaissance économique

PLAN STRATÉGIQUE TRANSVERSAL : Plan stratégique transversal

RCA : Régie communale autonome

SAR : Site à réaménager

SAU : Surface agricole utilisée

SDC : Schéma de développement communal

SDER : Schéma de développement de l'espace régional

SDT : Schéma de développement territorial

SGIB : Site de grand intérêt biologique

SLSP : Société de logement de service public

SPDT : Schéma provincial de développement territorial

SOL : Schéma d'orientation local

SPW : Service public de Wallonie

SPW ARNE : SPW agriculture, ressources naturelles et environnement

SPW MI : SPW Mobilité et infrastructures

SPW TLPE : SPW Territoire, logement, patrimoine et énergie

SRWT : Société régionale wallonne des transports

STP : Service technique provincial

SWDE : Société wallonne des eaux

VeT : Verlaine en Transition

ZACC : Zone d'aménagement communal concerté (du Plan de secteur)

QUELQUES DÉFINITIONS :

Pôle structurant : Concentration de services et d'équipements à la population.

Mobilité active : La mobilité active désigne les modes de transport qui reposent sur l'activité physique des personnes. Les formes les plus connues des modes actifs sont bien entendu la marche à pied et le vélo, auxquels on peut ajouter - dans une mesure bien plus relative - la trottinette, voire les rollers, les patins à roulettes, et autres engins de déplacement au sens du Code de la route (Source : Union de Villes et des Communes de Wallonie).

EN PRÉAMBULE : RAPPEL DE LA MÉTHODOLOGIE

Cette quatrième partie du PCDR vise à établir la **stratégie de développement** énoncée sous forme de **sept enjeux, eux-mêmes déclinés en plusieurs objectifs opérationnels spécifiques à la commune**. Elle est la traduction des attentes des Verlainois en ce qui concerne le développement de la commune à l'horizon 2033.

Chaque objectif opérationnel est détaillé de la manière suivante :

- une description en regard des constats établis,
- le lien avec les besoins du diagnostic partagé,
- les projets (in)directement associés,
- les effets multiplicateurs attendus,
- le lien avec d'autres outils/programmes communaux ou régionaux,
- les indicateurs de résultats.

À la fin de cette partie, le **tableau synthétique** permet d'avoir une vision globale de la stratégie de développement.

Pour rappel, l'ensemble du processus d'élaboration du PCDR est accompagné par un Comité de pilotage, qui se réunit régulièrement afin de donner un avis sur les documents produits et valider les différentes phases d'élaboration du PCDR. Ce Comité de pilotage est composé de :

- De l'élu-relais de la commune de Verlaine, Mme Buttiens,
- De la Directrice générale de la commune de Verlaine, Mme Doyen,
- De l'agent-relais de la commune de Verlaine, Mme Venderick,
- De la FRW, Mme Maron et Mme Wanzoul,
- Du bureau d'étude SEN5, auteur de PCDR.

La vision à 10 ans pour Verlaine

Pour rappel, la partie 3 du PCDR se clôture par la présentation de **sept enjeux. Il s'agit bien de la vision pour un horizon de 10 ans du territoire communal :**

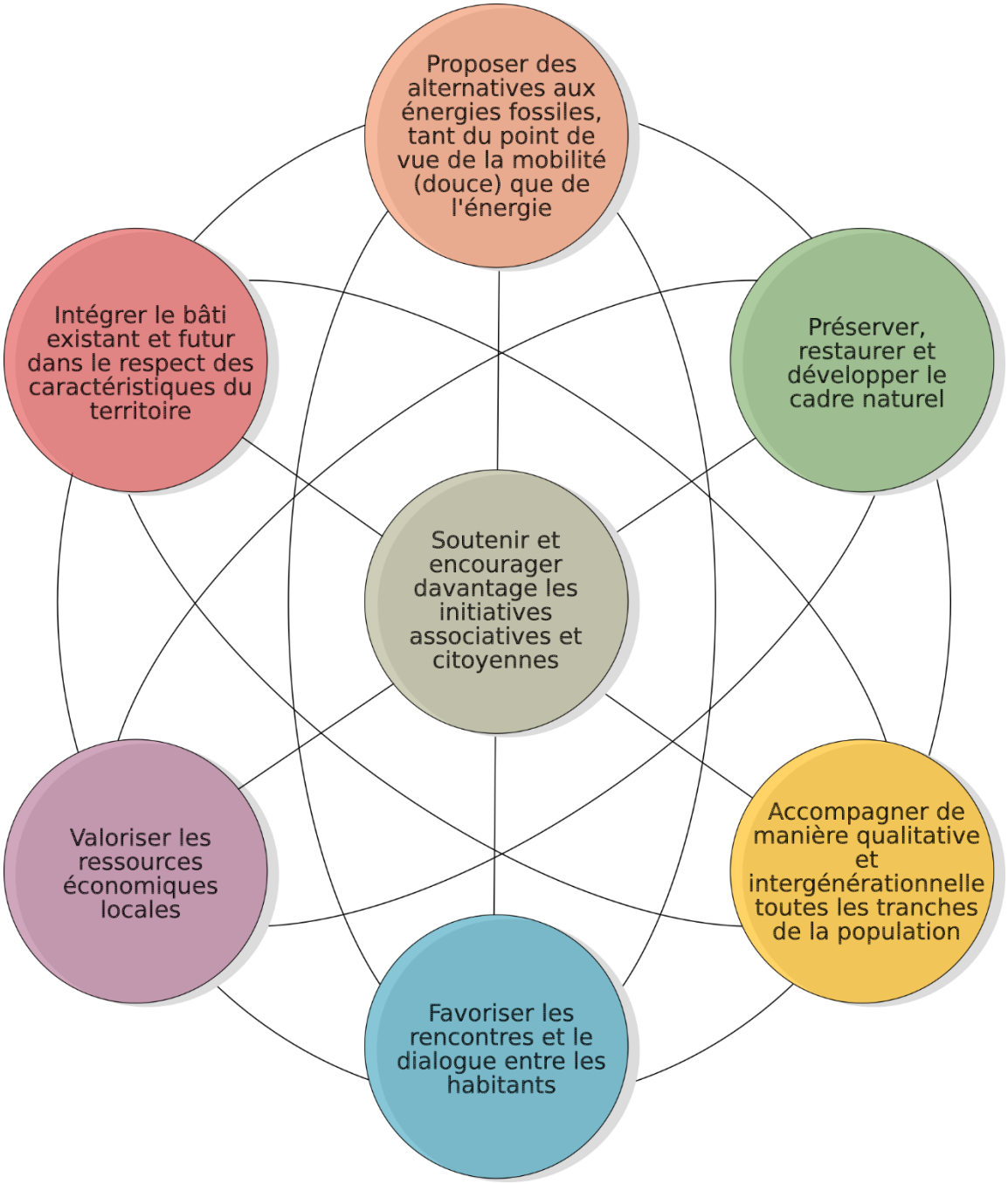


Figure 1 - Enjeux pour la commune de Verlaine
Source : SEN5, mai 2022

Ces enjeux sont définis comme suit :

- **Intégrer le bâti existant et futur dans le respect des caractéristiques du territoire.** En effet, Verlaine est une commune rurale puisque plus de 80% de sa superficie est non bâtie. Celle-ci est d'ailleurs inscrite au Plan de secteur. Toutefois, la commune accueille davantage d'habitants et les villages ne cessent de s'urbaniser. Cette urbanisation, si elle est nécessaire en regard des perspectives annoncées, doit se faire dans le respect de la typicité des villages, du paysage et des espaces de nature.
- **Proposer des alternatives aux énergies fossiles, tant du point de vue de la mobilité (douce) que de l'énergie.** Il faut pouvoir développer les alternatives à la voiture individuelle (que ce soit par les modes doux, les transports en commun ou toute autre initiative) et

promouvoir/encourager/aider à la production/consommation d'énergie en capitalisant sur les ressources locales.

- **Préserver, restaurer et développer le cadre naturel.** Comme indiqué précédemment, une grande part du territoire communal est non bâtie. Il convient dès lors de préserver les espaces naturels qui sont qualitatifs, de restaurer ceux qui pourraient le devenir et de les développer là où ils sont inexistants ou presque. En effet, le cadre naturel participe activement à la ruralité du territoire et à l'identité de la commune.

- **Accompagner de manière qualitative et intergénérationnelle toutes les tranches de la population.** En effet, si certains secteurs sont très bien développés, notamment d'un point de vue sportif, d'autres semblent absents, à tout le moins pour certaines tranches de la population (ex : le secteur culturel pour les adultes). Il faudrait pouvoir développer l'offre, même de manière éphémère, ou engager des partenariats avec les acteurs concernés. Des synergies doivent par ailleurs être trouvées.

- **Favoriser les rencontres et le dialogue entre les habitants.** Même si les comités et associations sont bien présents sur le territoire communal, toute une tranche de la population ne participe pas à la vie locale et les relations peuvent parfois être difficiles entre les anciens et nouveaux habitants et/ou avec les agriculteurs. Les rencontres et le dialogue peuvent être favorisés par l'aménagement d'espaces de rencontres conviviaux (et donc d'infrastructures), mais pas uniquement : la communication autour de certaines pratiques (agricoles notamment) et/ou de certains projets peuvent également faciliter le dialogue et les échanges.

- **Valoriser les ressources économiques locales**. La commune accueille une multitude de producteurs locaux qu'il convient de mettre en lumière auprès du grand public. Le cadre verdoyant et les sentiers de promenades sont également des ressources indéniables du territoire, qui permettrait de développer le volet touristique si la volonté est telle.

- **Soutenir et encourager davantage les initiatives associatives et citoyennes.** Même si la commune soutient déjà de multiples comités et associations, il s'agit d'encore appuyer ce volet en soutenant les initiatives associatives et citoyennes grâce à des moyens humains et/ou financiers et/ou communicationnels.

Le présent document reprend **chaque enjeu** et le **décline en objectifs opérationnels.**

En 2033, Verlaine...

ENJEU :

1. INTÉGRERA LE BÂTI EXISTANT ET FUTUR DANS LE RESPECT DES CARACTÉRISTIQUES DU TERRITOIRE

OBJECTIF OPÉRATIONNEL :

1-1 en encadrant l'urbanisation des villages

La **commune de Verlaine** est une commune dite **« rurale »** puisqu'en regard de l'occupation du sol, **84,3 %** de son territoire est **non bâti**. Notons d'ailleurs que 81 % de cette occupation du sol est dédiée à l'agriculture et aux arbres fruitiers et seulement 3,3 % aux massifs arborés. Cette **répartition est typique des territoires de Hesbaye** où les grandes cultures concernent la majeure partie du territoire et où le paysage est qualifié « d'openfield ».

La commune de Verlaine est également une **commune agréable, calme, ou « il fait bon vivre ».** Malheureusement, **l'urbanisation croissante** du territoire risque d'engendrer une perte du caractère rural. L'urbanisation en ruban le long de la Grand-Route entre Verlaine et Seraing-le-Château en est un exemple, où il n'y a **plus de limites précises entre les entités.** Rappelons également que **le territoire communal est concerné par 214 permis d'urbanisation** (ancien permis de lotir), dont 52,8 % à Verlaine, 26,6 % à Bodegnée, 14,0 % à Chapon-Seraing et 6,5 % à Seraing-le-Château. Concernant les **permis d'urbanisme,** si durant la période 1996-2001 ces permis concernaient principalement la création de nouveaux bâtiments résidentiels, force est de constater que le ratio a changé **depuis 2002 et que le nombre de rénovations[1] approche celui des nouvelles constructions.**

Malgré le fait que le **Plan de secteur réserve 82,1% aux zones non-destinées à l'urbanisation**, **plusieurs parcelles et grandes poches** sont encore aujourd'hui **disponibles pour la construction et 5 ZACC** (réserves foncières éventuelles) sont présentes sur le territoire. Par ailleurs, la commune a déjà connu une **évolution de population** très importante ces dernières années (+ 1.834 habitants depuis 1978, soit 4.277 habitants au 1er janvier 2020), et les **perspectives démographiques** prévoient encore **une augmentation importante d'ici 2033** (entre +276 habitants et +585 habitants selon le BFP et l'IWEPS). Il faut pouvoir les accueillir, tant en regard des logements que des services et équipements à la population, et ce **dans le respect de la typicité des villages**. Les (futurs) projets doivent par ailleurs se faire **en bonne intelligence avec la population**.

Enfin, rappelons que **la commune de Verlaine est idéalement située**, au croisement du triangle formé par Huy, Waremme et Liège, à une vingtaine de minutes en voiture de chacun de ces pôles.

Cet objectif permet dès lors de **répondre directement aux besoins identifiés** dans le diagnostic partagé qui sont de :

- Se munir d'un outil capable de donner une ligne de conduite claire concernant l'urbanisation de la commune afin de préserver les espaces verts/de nature,
- Développer des projets suivant une logique d'intégration paysagère.

Il permet également de **répondre indirectement aux besoins identifiés** dans le diagnostic partagé qui sont de :

- Sécuriser et marquer les entrées des villages,
- Mettre en valeur le patrimoine,
- Pallier au manque d'espaces publics structurants et de dispositifs pour les enfants (plaines de jeux),
- Sécuriser les déplacements modes doux,
- Développer une mobilité plus durable,
- Lutter contre les coulées de boue et les inondations,

[1] Derrière ce terme de « rénovation » se cache également la division de bâtiments existants, et donc de corps de fermes.

- Faire face au vieillissement de la population en matière d'infrastructures d'accueil et de maintien à domicile,
- Créer entre 375 et 476 nouveaux logements pour absorber l'augmentation démographique,
- Développer des logements accessibles aux jeunes et jeunes ménages,
- Développer une offre en plus petits logements.

Projets directement associés

- 1.7. Aménagement des entrées de villages
- 2.7. Définition de lignes directrices en matière d'aménagement du territoire et d'urbanisme : SDC
- 3.8. Diversification de l'offre en logements

Projets indirectement associés

- 2.1. Aménagement d'un cœur de village à Verlaine
- 2.9. Aménagement de dispositifs contre les coulées de boue et les inondations
- 2.10. Création d'un espace intergénérationnel comprenant une maison de repos et des aménagements dédiés à la rencontre et à la convivialité à Verlaine
- 2.13. Aménagement d'un tiers-lieu rural
- 3.9. Aménagement d'un espace de convivialité à Bodegnée
- 3.11. Communication sur les espaces publics et les aménagements existants
- 3.12. Création d'espaces sportifs communaux à Verlaine
- 3.13. Décentralisation d'activités sportives vers tous les villages
- 0.2. Audit énergétique des bâtiments publics
- 0.9. Rénovation et modernisation des bâtiments scolaires, en ce compris l'équipement des écoles en matériel numérique
- 0.10. Organisation de systèmes de garde pour les enfants
- 0.15. Initiative vers des organisations durables

Effets multiplicateurs attendus

- développer et/ou renforcer l'esprit citoyen,
- renforcer le sentiment d'appartenance des habitants,
- sensibiliser la population au développement durable,
- renforcer la solidarité et la convivialité,
- protéger les paysages,
- améliorer la qualité du cadre de vie des habitants,
- rénover et réaffecter le bâti existant,
- réhabiliter des sites en friches,
- préserver les terres agricoles,
- enrayer la perte de biodiversité,
- lutter contre le réchauffement climatique.

Liens avec d'autres outils/programmes communaux ou régionaux

- Déclaration de politique communale :
  - Voiries, bâtiments publics et urbanisme
    - Intégrer les nouveaux projets urbanistiques en veillant à garder le caractère rural de la commune

- Plan stratégique transversal :
  - Être une commune qui assure le développement de son territoire
    - Intégrer les nouveaux projets urbanistiques en veillant à garder le caractère rural de la commune

- Feuille de route du Développement durable – les actions :
  - Élaborer un schéma de développement communal (SDC) et un guide communal d'urbanisme (GCU)

Indicateurs de résultats

Intitulé de l'indicateur	Valeur cible	Source de vérification (document, rapport, carnet, registre, ...)
Par rapport à la fiche 1.7. Aménagement des entrées de villages :		
Satisfaction des riverains par rapport à l'identité affichée sur les entrées	80% de taux de satisfaction	Enquête à réaliser auprès des riverains
Par rapport à la fiche 2.7. Définition de lignes directrices en matière d'aménagement du territoire et d'urbanisme : SDC		
Utilisation de l'outil dans le cadre de la délivrance de permis d'urbanisme	Référence au SDC dans les motivations relatives aux permis d'urbanisme	Motivation des permis d'urbanisme
Par rapport à la fiche 3.8. Diversification de l'offre en logements		
Création de logements destinés à certains publics particuliers : les jeunes ménages et/ou les personnes âgées	Création de ces logements dans les cœurs de village, proche des services et équipements à la population (dans les centralités définies dans le futur SDC)	Localisation des permis d'urbanisation / d'urbanisme dans les centralités définies

OBJECTIF OPÉRATIONNEL :

1-2 en valorisant les éléments patrimoniaux existants

Verlaine accueille **plusieurs éléments patrimoniaux intéressants** : **46 biens repris à l'Inventaire du Patrimoine régional, 1 monument** (le tumulus) ainsi qu'une **multitude de biens datant d'avant 1900** et de **« petit patrimoine »** (fontaines, chapelles...).

Si les éléments plus « significatifs » sont **déjà mis en valeur** grâce aux **huit balades du PCDN/BiodiverCité**, les autres restent relativement **peu visibles** (et peu connus) du grand public et pourraient être davantage mis en valeur (à l'instar de ce qui est fait pour les fermes de Chapon-Seraing), et ce d'autant plus qu'ils **participent à l'identité de Verlaine.**

C'est **également le cas du patrimoine naturel** : plusieurs **arbres/haies** sont repris comme **remarquables**, et particulièrement autour du château d'Oudoumont et de la ferme Borsu, mais d'autres pourraient également être mis en avant. Dans un contexte d'urbanisation croissante, la volonté est bien de protéger et valoriser le cadre de vie paysager.

Enfin, les éléments patrimoniaux ne sont **pas uniquement des éléments « matériels »,** que l'on peut toucher ; ainsi, **les vues** recensées par ADESA ainsi que **l'histoire locale** racontée par les aînés sont également des éléments de patrimoine intéressants à mettre en avant / transmettre. **Ensemble, ils participent à l'identité du territoire communal.**

Cet objectif permet dès lors de **répondre directement aux besoins identifiés** dans le diagnostic partagé qui sont de :

- Mettre en valeur le patrimoine,
- Mettre en avant les éléments naturels et paysagers intéressants.

Il permet également de **répondre indirectement aux besoins identifiés** dans le diagnostic partagé qui sont de :

- Développer l'offre de balades, en lien avec la nature et la biodiversité,
- Sécuriser et marquer les entrées des villages,
- Développer des projets suivant une logique d'intégration paysagère,
- Se munir d'un outil capable de donner une ligne de conduite claire concernant l'urbanisation de la commune afin de préserver les espaces verts/de nature.

Projets directement associés

- 1.6. Mise en valeur du (petit) patrimoine bâti, naturel et immatériel
- 2.5. Valorisation du tracé de l'ancien vicinal à Verlaine
- 3.1. Rénovation de la fontaine de Tragnîre à Bodegnée
- 3.3. Acquisition et rénovation du site de l'ancienne gare du tram à Verlaine
- 3.5. Reconnexion de la source de la Fontaine du Lavu à Verlaine avec le cours d'eau
- 0.1. Recensement du petit patrimoine

Projets indirectement associés

- 1.1. Sensibilisation à la mobilité douce
- 1.7. Aménagement des entrées de villages
- 2.7. Définition de lignes directrices en matière d'aménagement du territoire et d'urbanisme : SDC
- 2.11. Disposition de bancs et de poubelles, notamment le long des chemins de balades

Effets multiplicateurs attendus

- développer et/ou renforcer l'esprit citoyen,
- améliorer la qualité du cadre de vie des habitants,

- renforcer le sentiment d'appartenance des habitants,
- renforcer la solidarité et la convivialité,
- protéger les paysages,
- rénover et réaffecter le bâti existant,
- réhabiliter des sites en friches,
- faire connaître l'histoire locale.

Liens avec d'autres outils/programmes communaux ou régionaux

- Le code du Patrimoine wallon (CoPat) qui propose notamment comme objectifs d':
  - Améliorer la protection et la valorisation du patrimoine en tenant compte des intérêts des propriétaires publics et privés et des impératifs de développement économique,
  - Impliquer le niveau communal dans la protection du patrimoine, notamment en permettant aux CCATM de proposer le classement d'un bien et en encourageant les communes à réaliser leur inventaire communal.

Indicateurs de résultats

Intitulé de l'indicateur	Valeur cible	Source de vérification (document, rapport, carnet, registre, ...)
Par rapport à la fiche 1.6. Mise en valeur du (petit) patrimoine bâti, naturel et immatériel :		
Taux de participation à l'événement autour du patrimoine	Présence de min 30 personnes	Administration communale
Réitération bisannuelle de l'événement	1 événement / 2 ans	Administration communale
Par rapport à la fiche 2.5. Valorisation du tracé de l'ancien vicinal à Verlaine :		
Passage de promenade balisée via cet itinéraire	1 balade balisée	Roadbook des balades du PCDN/BiodiverCité
Nombre d'enfants/enseignants qui utilisent cet itinéraire pour se rendre à l'école	Min 25% de ceux qui viennent à pied ou à vélo	Direction d'école
Par rapport à la fiche 3.1. Rénovation de la fontaine de Tragnîre à Bodegnée :		
Rénovation et mise en valeur de la fontaine	Travaux d'aménagement pour la rénovation et la mise en valeur (suivant ce qui sera décidé dans le cadre de l'actualisation de la fiche)	Demande de permis d'urbanisme
Communication autour de cette fontaine	Inscription de la fontaine sur le roadbook des balades du PCDN/BiodiverCité	Roadbook des balades du PCDN/BiodiverCité
Par rapport à la fiche 3.3. Acquisition et rénovation du site de l'ancienne gare du tram à Verlaine :		
Maintien de l'enveloppe du bâtiment	Maintien de 80% de l'enveloppe originelle du bâtiment	Demande de permis d'urbanisme

Intitulé de l'indicateur	Valeur cible	Source de vérification (document, rapport, carnet, registre, ...)
Rappel historique de la fonction du bâtiment	Panneau informatif indiquant l'ancienne fonction du bâtiment	Pose du panneau sur le bâtiment
Par rapport à la fiche 3.5. Reconnexion de la source de la Fontaine du Lavu à Verlaine avec le cours d'eau :		
Jaillissement de l'eau	Écoulement de l'eau de la fontaine du Lavu	Administration communale
Communication autour de cette fontaine	Inscription de la fontaine sur le roadbook des balades du PCDN/BiodiverCité	Roadbook des balades du PCDN/BiodiverCité

ENJEU :

2. PROPOSERA DES ALTERNATIVES AUX ÉNERGIES FOSSILES, TANT DU POINT DE VUE DE LA MOBILITÉ (DOUCE) QUE DE L'ÉNERGIE

OBJECTIF OPÉRATIONNEL :

2-1 en encourageant au développement de réseaux de distribution alternatifs d'énergies et en utilisant de manière rationnelle les énergies fossiles

Face aux **défis environnementaux** et plus particulièrement **énergétiques**, une **vision stratégique de réduction des émissions de CO_2** doit être mise en place. Pour ce faire, la **commune de Verlaine a :**

- **signé la charte Energ'Ethique en 2008** lui permettant d'obtenir un subside pour **engager un conseiller en énergie**. Celui-ci **partage son temps** entre la commune de Saint-Georges-sur-Meuse (4j/sem) et la commune de Verlaine (1j/sem).
- **signé la Convention des Maires en 2017**,
- **élaboré un Plan d'Actions en faveur de l'Energie Durable et du Climat (PAEDC) en 2021**. Ce PAEDC engage la commune à réduire les émissions de gaz à effet de serre de 40 % d'ici 2033 au moyen d'actions d'adaptation et d'atténuation ainsi qu'en agissant sur la précarité énergétique.
- **adhéré à la structure POLLEC 3** proposée par le Service Public de Wallonie,
- **intégré le projet de « 31 communes au soleil »** à l'échelle des arrondissements de Huy-Waremme.

À côté de ce volet « stratégique », il convient de **mettre en place des actions concrètes** pour **produire des énergies renouvelables** puisqu'il apparaît qu'en 2019 **la consommation énergétique de la commune**, en tant que territoire, est **principalement liée au transport (59,8 %) et au logement (27,0 %) et que 87,8 % de la consommation finale est issue de source pétrolière**.

Or la commune de Verlaine dispose, de par son paysage d'openfield, d'un **gros potentiel solaire et venteux**. **Trois éoliennes** sont d'ailleurs **implantées** sur le territoire communal et les pouvoirs publics sont souvent sollicités pour installer de nouvelles infrastructures, même privées. La **présence de l'agriculture** permet également d'**envisager une production alternative** d'énergie grâce aux déchets organiques.

Cet objectif permet dès lors de **répondre directement aux besoins identifiés** dans le diagnostic partagé qui sont de/d' :

- Augmenter la part de production en énergie renouvelable.
- Proposer aux habitants des alternatives au mazout.
- Réduire les émissions de CO_2, notamment dans les bâtiments communaux et chez les privés/exploitations agricoles.

Projets directement associés

- 2.3. Aide à la mise en place d'actions en faveur de l'utilisation rationnelle de l'énergie
- 2.8. Aide à la mise en place de projets de production d'énergie verte
- 0.2. Audit énergétique des bâtiments publics
- 0.9. Rénovation et modernisation des bâtiments scolaires, en ce compris l'équipement des écoles en matériel numérique

Projets indirectement associés

- 1.2. Aménagement de la maison rurale « Les Thuyas » à Verlaine et de ses abords
- 1.8. Aménagement des locaux de l'ancienne école de Seraing-le-Château en maison de village et de ses abords
- 3.3. Acquisition et rénovation du site de l'ancienne gare du tram à Verlaine
- 0.10. Organisation de systèmes de garde pour les enfants
- 0.15. Initiative vers des organisations durables

Effets multiplicateurs attendus

- développer et/ou renforcer l'esprit citoyen,
- renforcer le sentiment d'appartenance des habitants,
- sensibiliser la population au développement durable,
- renforcer la solidarité et la convivialité,
- renforcer l'image de la commune,
- lutter contre le réchauffement climatique,
- améliorer l'image du milieu agricole,
- réduire l'ensemble de l'empreinte écologique des Verlainois,
- réduire la facture énergétique des bâtiments publics et privés.

Liens avec d'autres outils/programmes communaux ou régionaux

- Convention des Maires, qui vise une réduction des gaz à effet de serre de 40% d'ici 2033

- Plan d'Action en faveur de l'Energie Durable et du Climat

- Le PACE (Plan Air Climat Energie) 2033 de la Wallonie qui se fixe comme objectifs :
  - au moins 32% d'énergie de sources renouvelables dans la consommation finale brute
  - au moins 32.5% de diminution de la consommation primaire d'énergie (grâce à une augmentation de l'efficacité énergétique) par rapport au scénario PRIMES 2007
  - au moins 40% de diminution des émissions de gaz à effet de serre par rapport à 1990

- Déclaration de politique communale :
  - Environnement, énergie, propreté
    - Développer l'éolien et le photovoltaïque en partenariat avec le privé
    - Envisager la possibilité d'installer une borne de rechargement pour véhicules électriques
    - Passer progressivement à la technologie Led pour l'éclairage public et dans les bâtiments communaux

- Plan stratégique transversal :
  - Encourager les économies d'énergie
    - Développer l'éolien et le photovoltaïque en partenariat avec le privé
    - Installer une borne de rechargement pour véhicules électriques
    - Passer progressivement à la technologie Led pour l'éclairage public et dans les bâtiments communaux

- Feuille de route du Développement durable – les actions :
  - Mise en œuvre du plan climat afin de diminuer les GES de 40 % par rapport à l'année de référence
  - Suivi des 21 actions du plan climat
  - Rénovation de tous les bâtiments communaux au niveau consommation d'énergie (eau, électricité)
  - Sensibilisation et conscientisation aux dépenses en matière d'énergie (eau, électricité, chauffage, etc.)
  - Création d'une association de citoyens rattachée à une coopérative de production d'énergie renouvelable
  - Installation des bornes de rechargement

Indicateurs de résultats

Intitulé de l'indicateur	Valeur cible	Source de vérification (document, rapport, carnet, registre, ...)
Par rapport aux fiches 2.3. Aide à la mise en place d'actions en faveur de l'utilisation rationnelle de l'énergie et 2.8. Aide à la mise en place de projets de production d'énergie verte :		
Émission de gaz à effet de serre dans la commune	40 % de réduction d'ici 2033	Convention des Maires
Par rapport à la fiche 2.3. Aide à la mise en place d'actions en faveur de l'utilisation rationnelle de l'énergie :		
Pose de dispositifs d'énergie renouvelable (panneaux photovoltaïques, pompe à chaleur, etc.	20% des demandes d'information ont abouti à des aménagements	Suivi auprès des demandeurs (service énergie)
Par rapport à la fiche 2.8. Aide à la mise en place de projets de production d'énergie verte :		
Mise sur pied d'au moins un projet concret : • 1 éolienne citoyenne • 1 réseau de chaleur • 1 unité de biométhanisation • 1 unité de biomasse • Des panneaux photovoltaïques	1 réalisation concrète	Demande de permis d'urbanisme et/ou administration communale

OBJECTIF OPÉRATIONNEL :

2-2 en encourageant à une mobilité alternative lors des déplacements (utilitaires et de loisirs)

Verlaine est une **commune essentiellement tournée vers les déplacements automobiles individuels**. Rappelons d'ailleurs qu'en 2019 **la consommation énergétique de la commune**, en tant que territoire, est **liée à 59,8 % au transport.**

Pourtant, **la mobilité active « utilitaire » n'est pas en reste** : les **trottoirs** sont **souvent présents** au sein des entités, mais ils sont **souvent discontinus et/ou encombrés** par la voiture. Ils sont par ailleurs **inexistants en-dehors** des villages (entre les villages et vers les communes voisines).

Au niveau cyclable, il n'y a **pas de tronçons propres aux cyclistes** mais des **balisages « points-nœuds » de la Province de Liège** et **« vélo utile » du GAL JSH** existent ou sont en passe de l'être. Ils n'offrent toutefois **pas une garantie de sécurité** pour les cyclistes car les **voitures roulent vite** et la **cohabitation entre les différents modes** de déplacement sur les voiries n'est **pas toujours au rendez-vous** (notamment sur les chemins de remembrement où les voitures roulent très vite). Rappelons toutefois que la commune met **déjà en place une série d'aménagements en faveur du vélo ou destinés à ralentir les voitures,** notamment dans le cadre du programme PIMACI 2022-2024 où le stationnement va être organisé en chicanes à Seraing-le-Château et ce dans le but de ralentir les voitures tout en sécurisant les déplacements modes doux. Une liaison en faveur des vélos va également être développée entre Seraing-le-Château et Chapon-Seraing.

La **mobilité active de loisirs** est bien présente puisque **huit balades** ont été **balisées** dans le cadre du PCDN/BiodiverCité. L'une d'elle passe sur **l'ancien tracé du vicinal**, seul vestige de ce tracé appartenant encore au domaine public.

L'offre en transports en commun est **caractéristique d'un milieu rural** et est **essentiellement scolaire**. Toutefois, une **ligne express entre Huy et Waremme (E22)** passe sur le territoire communal. Elle est néanmoins **peu connue** des habitants. La **ligne 586 dessert également tous les villages** mais son **horaire ne correspond pas aux horaires scolaires**. Enfin, un **taxi social** existe.

Plusieurs choses sont dès lors déjà mises en place à l'échelle communale ; il s'agit **de les renforcer et de les développer davantage** pour véritablement encourager les habitants à utiliser une mobilité alternative. Cela passe **tant par de la sensibilisation que par des aménagements structurels**, surtout **depuis et vers les fonctions structurantes** du territoire (administration, écoles, commerces, pôle sportif…).

Cet objectif permet dès lors de **répondre directement aux besoins identifiés** dans le diagnostic partagé qui sont de :

- Favoriser le réseau de mobilité douce « utilitaire » au sein et en-dehors des villages, et surtout en lien avec les écoles,
- Sécuriser les déplacements modes doux, notamment en regard de la vitesse des automobilistes,
- Développer l'offre de balades, en lien avec la nature et la biodiversité,
- Développer l'offre en transports en commun, surtout pour aller travailler,
- Fluidifier le trafic aux entrées/sorties d'école,
- Développer une mobilité plus durable,
- Sécuriser et marquer les entrées des villages.

Il permet de **répondre indirectement aux besoins identifiés** dans le diagnostic partagé qui sont de :

- Réduire les émissions de CO_2, notamment dans les bâtiments communaux et chez les privés/exploitations agricoles.

Projets directement associés

- 1.1. Sensibilisation à la mobilité douce

- 1.5. Élaboration d'un Plan communal de mobilité (PCM)
- 2.1. Aménagement d'un cœur de village à Verlaine
- 2.5. Valorisation du tracé de l'ancien vicinal à Verlaine
- 2.16. Mise en œuvre des recommandations du Plan communal de mobilité (PCM)
- 0.3. Communication sur les nouvelles lignes express
- 0.4. Promotion des chemins de balades existants
- 0.18. Soirée d'information par rapport à la vitesse et au stationnement

Projet indirectement associés

- 2.2. Mise en place d'une dynamique « J'achète dans ma commune »
- 2.7. Définition de lignes directrices en matière d'aménagement du territoire et d'urbanisme : SDC
- 2.13. Aménagement d'un tiers-lieu rural
- 2.14. Organisation d'un petit marché itinérant
- 2.15. Agriculteurs et citoyens : sensibilisation aux réalités de chacun
- 3.13. Décentralisation d'activités sportives vers tous les villages
- 0.15. Initiative vers des organisations durables

Effets multiplicateurs attendus

- développer et/ou renforcer l'esprit citoyen,
- renforcer le sentiment d'appartenance des habitants,
- sensibiliser la population au développement durable,
- renforcer la solidarité et la convivialité,
- protéger les paysages,
- améliorer la qualité du cadre de vie des habitants,
- renforcer l'image de la commune,
- lutter contre le réchauffement climatique,
- réduire l'ensemble de l'empreinte écologique des Verlainois,
- réduire la dépendance à la voiture individuelle,
- améliorer la santé publique par la pratique régulière de la marche et du vélo,
- améliorer la sécurisation des déplacements quotidiens,
- réduire les pollutions sonores,
- faciliter l'accès aux fonctions structurantes du territoire.

Liens avec d'autres outils/programmes communaux ou régionaux

- Le Plan Vision FAST de la Wallonie qui vise l'utilisation plus massive du vélo et le développement de la marche

- GAL Je suis Hesbignon :
  - Je pédale pour ma forme
  - Réseau « vélo utile »
  - Challenge vélo

- Déclaration de politique communale :
  - Sécurité
    - Créer un plan général de stationnement sur l'ensemble du village et réaliser des aménagements sécuritaires sur les voiries communales,
    - Améliorer la mobilité en concertation et en bonne intelligence avec les communes limitrophes
  - Environnement, énergie, propreté
    - Envisager la possibilité d'installer une borne de rechargement pour véhicules électriques
  - Voiries, bâtiments publics et urbanisme
    - Définir un plan annuel d'entretien des voiries ainsi que de l'aménagement des trottoirs et accotements

- Plan stratégique transversal :
  - Assurer la sécurité des citoyens

        - Créer un plan général de stationnement sur l'ensemble du village
        - Améliorer la mobilité en concertation et bonne intelligence avec les communes limitrophes
    - Définir un plan annuel d'entretien des voiries ainsi que l'aménagement de trottoirs et accotements

- PCDN/BiodiverCité : les balades du PCDN/BiodiverCité

- Feuille de route du Développement durable – les actions :
    - Etudier la faisabilité de mettre en place un S'Cool Bus à Verlaine
    - Installation des bornes de rechargement
    - Pérenniser le service mobilité du CPAS pour faciliter les déplacements en milieu rural
    - Mettre en place l'action mobilité inscrite dans le Plan de cohésion sociale
    - Etudier la faisabilité de mettre en place un plan de mobilité
    - Collaborer à une échelle supracommunale sur les questions de mobilité

Indicateurs de résultats

Intitulé de l'indicateur	Valeur cible	Source de vérification (document, rapport, carnet, registre, …)
Par rapport à la fiche 1.1. Sensibilisation à la mobilité douce :		
Demande pour l'octroi de la prime communale	50% du budget est épuisé	Administration communale
Location de vélos	Au moins 1 location longue durée et au moins 1 location courte durée par mois	Administration communale RCA CCS
Nombre d'enfants participant aux divers ramassages	Min 5 enfants (que ce soit pour le ramassage à vélo ou à pied)	Écoles
Nombre de chemins et sentiers parrainés	Min 5 chemins et sentiers	Administration communale PCDN/BiodiverCité
Par rapport à la fiche 1.5. Élaboration d'un Plan communal de mobilité (PCM) :		
Nombre de points noirs disposant d'une recommandation	80% des points noirs	PCM
Par rapport à la fiche 2.16. Mise en œuvre des recommandations du Plan communal de mobilité (PCM) :		
Nombre de propositions mises en œuvre	60%	Administration
Augmentation de la part modale de mobilité douce	+5 %	Rapport de suivi
Résolutions des points noirs relevés lors de l'élaboration	80% des points noirs sont solutionnés	Rapport de suivi

Intitulé de l'indicateur	Valeur cible	Source de vérification (document, rapport, carnet, registre, ...)
Par rapport à la fiche 2.1. Aménagement d'un cœur de village à Verlaine :		
Nombre d'enfants qui se rendent à l'école à vélo/à pied	Au moins 20% des élèves	Comptage par les directions d'écoles
Nombre de citoyens qui se rendent à l'administration communale à pied/à vélo	Au moins 20% des citoyens répondant au formulaire en ligne affirment se rendre à l'administration communale à pied ou à vélo	Enquête en ligne
Sondage de satisfaction par rapport aux aménagements proposés	Au moins 75% des citoyens sont satisfaits	Sondage en ligne
Par rapport à la fiche 2.5. Valorisation du tracé de l'ancien vicinal à Verlaine :		
Passage de promenade balisée via cet itinéraire	1 balade balisée	Roadbook des balades du PCDN/BiodiverCité
Nombre d'enfants/enseignants qui utilisent cet itinéraire pour se rendre à l'école	Min 25% de ceux qui viennent à pied ou à vélo	Direction d'école

ENJEU :

3. PRÉSERVERA, RESTAURERA ET DÉVELOPPERA LE CADRE NATUREL

OBJECTIF OPÉRATIONNEL :

3-1 en développant un maillage écologique dans le contexte bâti

La **commune de Verlaine** est une commune dite **« rurale »** puisqu'en regard de l'occupation du sol, **84,3 %** de son territoire est **non bâti**. Notons d'ailleurs que 81 % de cette occupation du sol est dédiée à l'agriculture et aux arbres fruitiers et seulement 3,3 % aux massifs arborés. Cette **répartition est typique des territoires de Hesbaye** où les grandes cultures concernent la majeure partie du territoire et où le paysage est qualifié « d'openfield ».

Par ailleurs, le territoire communal n'accueille **aucun espace protégé** (zone Natura 2000, Loi de conservation de la nature ou SGIB).

Par contre, **la commune de Verlaine entreprend déjà diverses actions en faveur de la biodiversité** : PCDN/BiodiverCité, convention Bords de routes, Combles et Clochers, CRMA... **Certaines de ces actions concernent d'ailleurs le cadre bâti** puisque le cadre naturel ne doit pas s'entendre comme étant uniquement à l'extérieur des villages ; en effet, l**es arbres et haies remarquables se situent souvent dans les villages** et le **réseau écologique du PCDN/BiodiverCité identifie plusieurs éléments de liaison** (linéaires et ponctuels) **et zones de développement au sein même des entités villageoises**.

Il convient dès lors de **les développer davantage** et ce **dans le but d'appuyer encore le caractère rural de la commune** surtout que les participants ont indiqué une certaine méconnaissance des citoyens en matière d'environnement avec l'adage « je suis chez moi, je fais ce que je veux ».

Cet objectif permet dès lors de **répondre directement aux besoins identifiés** dans le diagnostic partagé qui sont de :

- Développer/restaurer le réseau écologique, à plus grande échelle que celle du PCDN/BiodiverCité,
- Développer des actions et des milieux propices au développement de la biodiversité, notamment faunistique.

Il permet également de **répondre indirectement aux besoins identifiés** dans le diagnostic partagé qui sont de :

- Lutter contre les coulées de boue et les inondations,
- Tendre davantage vers des pratiques agricoles respectueuses de l'environnement et de l'humain.

Projets directement associés

- 1.3. Mise en place d'actions favorisant la biodiversité
- 1.4. Développement du maillage écologique
- 3.10. Création d'un compost partagé
- 3.14. Acquisition ou mise à disposition de terrains privés dédiés à développer le maillage écologique
- 0.5. Mise à disposition de bacs à planter dans les villages

Projets indirectement associés

- 1.2. Aménagement de la maison rurale « Les Thuyas » à Verlaine et de ses abords
- 1.7. Aménagement des entrées de villages
- 2.1. Aménagement d'un cœur de village à Verlaine
- 2.7. Définition de lignes directrices en matière d'aménagement du territoire et d'urbanisme : SDC
- 3.1. Rénovation de la fontaine de Tragnîre, à Bodegnée
- 3.3. Acquisition et rénovation du site de l'ancienne gare du tram à Verlaine
- 3.5. Reconnexion de la source de la Fontaine du Lavu à Verlaine avec le cours d'eau
- 3.9. Aménagement d'un espace de convivialité à Bodegnée
- 0.1. Recensement du petit patrimoine
- 0.4. Promotion des chemins de balades existants
- 0.12. Aménagement d'espaces de convivialité dans tous les villages

Effets multiplicateurs attendus

- développer et/ou renforcer l'esprit citoyen,
- renforcer le sentiment d'appartenance des habitants,
- sensibiliser la population au développement durable,
- renforcer la solidarité et la convivialité,
- protéger les paysages,
- améliorer la qualité du cadre de vie des habitants,
- enrayer la perte de biodiversité,
- renforcer l'image de la commune,
- lutter contre le réchauffement climatique,
- réduire l'ensemble de l'empreinte écologique des Verlainois.

Liens avec d'autres outils/programmes communaux ou régionaux

- GAL Je suis Hesbignon :
  - Les jardins naturels hesbignons
  - Pack hesb-haie

- Déclaration de politique communale :
  - Environnement, énergie, propreté
    - Soutenir les actions du PCDN/ BiodiverCité ainsi que toutes autres actions citoyennes concernant la préservation de l'environnement

- Plan stratégique transversal :
  - Encourager le développement du Plan communal de Développement de la nature (PCDN/ BiodiverCité)
    - Soutenir les actions du PCDN/BiodiverCité ainsi que toute autre action citoyenne concernant la préservation de notre environnement

- PCDN/BiodiverCité

- Feuille de route du Développement durable – les actions :
  - Redynamiser le jardin didactique de l'école et du PCDN/BiodiverCité

Indicateurs de résultats

Intitulé de l'indicateur	Valeur cible	Source de vérification (document, rapport, carnet, registre, ...)
Par rapport à la fiche 1.3. Mise en place d'actions favorisant la biodiversité :		
Nichoirs	80% des nichoirs installés sont occupés	Relevés PCDN/BiodiverCité

Intitulé de l'indicateur	Valeur cible	Source de vérification (document, rapport, carnet, registre, ...)
Zones de nourrissage et d'abris	80% de ces zones sont occupées	Relevés PCDN/BiodiverCité
Campagne de sensibilisation	Participation d'au moins 20 personnes	Administration communale
Jardins naturels	+ 3 nouveaux jardins recensés	GAL JSH
Arbres remarquables	50 % des demandes aboutissent effectivement à un recensement/classement à l'échelle régionale	Région wallonne
Par rapport à la fiche 1.4. Développement du maillage écologique :		
Nombre d'espèces observées (oiseaux d'eau, amphibiens, faune aquatique, ...)	Au moins 3 espèces observées par site	Inventaires (potentiellement didactiques également) via CNB notamment
Plants ayant pris	80% des plantations persistent dans les 5 ans	Administration communale
Nombre de plants différents dans la prairie extensive	+ 1 nouveau plant / an (état des lieux, chaque année pour voir l'évolution)	Administration communale
Par rapport à la fiche 3.10. Création d'un compost partagé :		
Compost partagé	Création d'un compost partagé par entité	Administration communale
Par rapport à la fiche 3.14. Acquisition ou mise à disposition de terrains privés dédiés à développer le maillage écologique :		
Développement de terrains dédiés au maillage écologique	50% des propositions aboutissent soit à une acquisition soit à une mise à disposition via convention	Administration communale

OBJECTIF OPÉRATIONNEL :

3-2 en préservant et en renforçant le réseau aquatique

La commune de Verlaine accueille **9,8 km de cours d'eau**. **Trois ruisseaux prennent leur source** sur le territoire communal. Il s'agit du **ruisseau de la Fontaine du Lavu, du ruisseau de Seraing-le-Château et de l'Yerne** (dans lequel se jettent les deux précédents). Suivant leur tracé, la gestion est privée, communale ou provinciale (via le STP). Un quatrième cours d'eau est également présent au sud de la commune et traverse Bodegnée (**ruisseau de Tragnîre**).

Si **la diversité en écosystèmes est relativement limitée** du fait de l'occupation du sol (principalement agricole et de culture) mais aussi du relief peu marqué, ce sont **les vallées et leurs fonds composés de prairies et éventuellement de boisements qui constituent la trame écologique principale** du territoire communal. Il faut donc **veiller à les préserver.** D'ailleurs, dans son analyse, le **PCDN/BiodiverCité indique** clairement que l'**une des priorités est de mettre en place des mesures de gestion et de restauration des cours d'eau et des fonds de vallée qui leur sont associés**. Le PCDN/BiodiverCité indique également que le renforcement du maillage écologique verlainois passe par la création ou la restauration de mares "naturelles" disposées en réseau.

Notons enfin que le réseau aquatique concerne **également les masses d'eau souterraine**. Le territoire communal est concerné par **trois masses différentes** : le crétacé du bassin du Geer, les sables et craies du bassin de la Mehaigne et les schistes houillers. La **première assure l'alimentation en eau** des villes de Liège, de Waremme et des communes du plateau hesbignon. Étant donné ces activités de production d'eau, **plusieurs zones de protection de captage** (éloignée ou rapprochée) sont présentes au nord du territoire communal, sur les entités de Chapon-Seraing et Seraing-le-Château. Notons également que **la principale menace** pesant sur cet aquifère est **agricole** par la pollution aux nitrates. Il faut donc veiller à **préserver cet or bleu**.

Cet objectif permet dès lors de **répondre directement aux besoins identifiés** dans le diagnostic partagé qui sont de :

- Protéger le territoire, et principalement les masses d'eau, des pesticides et nitrates,
- Développer/restaurer le réseau écologique, à plus grande échelle que celle du PCDN/BiodiverCité,
- Développer des actions et des milieux propices au développement de la biodiversité, notamment faunistique.

Il permet également de **répondre indirectement aux besoins identifiés** dans le diagnostic partagé qui sont de :

- Lutter contre les coulées de boue et les inondations,
- Tendre davantage vers des pratiques agricoles respectueuses de l'environnement et de l'humain.

Projets directement associés

- 2.4. Classement de zones sensibles en matière de biodiversité
- 2.6. Reméandrage de l'Yerne
- 3.6. Sensibilisation des différents publics aux risques liés à l'utilisation des produits phytosanitaires, tant sur la santé que sur l'environnement
- 0.6. Organisation d'actions de nettoyage des cours d'eau

Projets indirectement associés

- 1.6. Mise en valeur du (petit) patrimoine bâti, naturel et immatériel
- 2.13. Aide aux (jeunes) agriculteurs pour d'autres formes d'agriculture
- 3.1. Rénovation de la fontaine de Tragnîre à Bodegnée
- 3.5. Reconnexion de la source de la Fontaine du Lavu à Verlaine avec le cours d'eau
- 0.15. Initiative vers des organisations durables

Effets multiplicateurs attendus

- développer et/ou renforcer l'esprit citoyen,
- renforcer le sentiment d'appartenance des habitants,
- sensibiliser la population au développement durable,
- renforcer la solidarité et la convivialité,
- protéger les paysages,
- améliorer la qualité du cadre de vie des habitants,
- enrayer la perte de biodiversité,
- renforcer l'image de la commune,
- améliorer l'image du milieu agricole,
- lutter contre le réchauffement climatique,
- réduire l'ensemble de l'empreinte écologique des Verlainois,
- rétablir des couloirs écologiques
- protéger des sites intéressants.

Liens avec d'autres outils/programmes communaux ou régionaux

- Programme wallon de réduction des pestices, « Zéro phyto »
- Contrat de Rivière Meuse aval : programme d'actions 2023-2025
- Déclaration de politique communale :
  - Environnement, énergie, propreté
    - Soutenir les actions du PCDN/BiodiverCité ainsi que toutes autres actions citoyennes concernant la préservation de l'environnement
    - Poursuivre la collaboration avec les contrats rivières
- Plan stratégique transversal :
  - Encourager le développement du Plan communal de Développement de la nature (PCDN/BiodiverCité)
    - Soutenir les actions du PCDN/BiodiverCité ainsi que toute autre Action citoyenne concernant la préservation de notre environnement
    - Poursuivre la collaboration avec les contrats rivières
- PCDN/BiodiverCité

Indicateurs de résultats

Intitulé de l'indicateur	Valeur cible	Source de vérification (document, rapport, carnet, registre, ...)
Par rapport à la fiche 2.4. Classement de zones sensibles en matière de biodiversité :		
Rédaction de dossiers de base pour la reconnaissance ou le classement	Rédaction d'au moins 2 dossiers	Administration communale
Aboutissement des dossiers de base (reconnaissance ou classement)	Au moins 1 demande aboutie	Arrêté ou document de confirmation de statut
Par rapport à la fiche 2.6. Reméandrage de l'Yerne :		
Maintien du lit de l'Yerne dans ce nouveau tracé	Écoulement fluide du ruisseau	Relevés de terrain
Résistance des plantations prévues	Min 50% des plantations prévues sont toujours en place	Relevés de terrain

Intitulé de l'indicateur	Valeur cible	Source de vérification (document, rapport, carnet, registre, ...)
Accueil de nouvelles espèces faunistiques et floristiques	1 nouvelle espèce faunistique 1 nouvelle espèce floristique	Relevés de terrain
Par rapport à la fiche 3.6. Sensibilisation des différents publics aux risques liés à l'utilisation des produits phytosanitaires, tant sur la santé que sur l'environnement :		
Organisation d'un document de communication (broche, soirée d'information, etc.)	Édition d'un document OU organisation d'un événement	Administration communale

OBJECTIF OPÉRATIONNEL :

3-3 en préservant et renforçant le réseau écologique communal

Comme indiqué précédemment, **la diversité en écosystèmes du territoire communal est relativement limitée** du fait de l'occupation du sol (principalement agricole et de culture) mais aussi du relief peu marqué. Ce sont **les vallées des différents ruisseaux** (l'Yerne, le ruisseau de Seraing-le-Château, de la Fontaine du Lavu, de Tragnîre) **et leurs fonds composés de prairies et éventuellement de boisements qui constituent la trame écologique principale** du territoire communal. D'ailleurs, la commune de Verlaine **ne dispose d'aucun espace protégé** (Natura 2000 ou Loi de la Conservation de la Nature) ni site de grand intérêt biologique (SGIB).

Par contre, le **PCDN/BiodiverCité** a établi une cartographie assez précise du **réseau écologique verlainois** en faisant ressortir :

- Les **zones centrales caractéristiques**, c'est-à-dire des zones qui contiennent des populations d'espèces et des habitats à grande valeur patrimoniale et en bon état de conservation,
- Les **zones centrales restaurables**, c'est-à-dire les zones où les espèces et/ou les habitats à grande valeur patrimoniale sont encore plus ou moins présents mais en mauvais état de conservation,
- Les **zones de développement**, c'est-à-dire les zones dont la conservation des espèces et des habitats est liée à une exploitation économique.

Si les **deux premières sont présentes très ponctuellement** sur le territoire, et principalement en lien avec les ruisseaux présents au nord, les **zones de développement** sont quant à elles **plus « denses »,** nécessitent moins de protection et servent de couloir potentiel de liaison ou de zones tampons. Au même titre que les zones centrales, il faut **aussi les développer davantage.**

Cet objectif permet dès lors de **répondre directement aux besoins identifiés** dans le diagnostic partagé qui sont de :

- Développer/restaurer le réseau écologique, à plus grande échelle que celle du PCDN/BiodiverCité,
- Développer des actions et des milieux propices au développement de la biodiversité, notamment faunistique.

Il permet également de **répondre indirectement aux besoins identifiés** dans le diagnostic partagé qui sont de :

- Protéger le territoire, et principalement les masses d'eau, des pesticides et nitrates,
- Lutter contre les coulées de boue et les inondations,
- Tendre davantage vers des pratiques agricoles respectueuses de l'environnement et de l'humain.

Projets directement associés

- 1.3. Mise en place d'actions favorisant la biodiversité
- 1.4. Développement du maillage écologique
- 2.4. Classement de zones sensibles en matière de biodiversité
- 2.6. Reméandrage de l'Yerne
- 3.14. Acquisition ou mise à disposition de terrains privés dédiés à développer le maillage écologique
- 0.17. Replantation d'arbres et de haies

Projets indirectement associés

- 1.6. Mise en valeur du (petit) patrimoine bâti, naturel et immatériel
- 2.7. Définition de lignes directrices en matière d'aménagement du territoire et d'urbanisme : SDC

- 2.9. Aménagement de dispositifs contre les coulées de boue et les inondations
- 2.13. Aide aux (jeunes) agriculteurs pour d'autres formes d'agriculture
- 0.15. Initiative vers des organisations durables

Effets multiplicateurs attendus

- développer et/ou renforcer l'esprit citoyen,
- renforcer le sentiment d'appartenance des habitants,
- sensibiliser la population au développement durable,
- renforcer la solidarité et la convivialité,
- protéger les paysages,
- améliorer la qualité du cadre de vie des habitants,
- préserver les terres agricoles,
- enrayer la perte de biodiversité,
- renforcer l'image de la commune,
- améliorer l'image du milieu agricole,
- lutter contre le réchauffement climatique,
- protéger des sites intéressants.

Liens avec d'autres outils/programmes communaux ou régionaux

- GAL Je suis Hesbignon
  - projet « la trame bleue au service de la trame verte et inversement »
- Déclaration de politique communale :
  - Environnement, énergie, propreté
    - Soutenir les actions du PCDN/BiodiverCité ainsi que toutes autres actions citoyennes concernant la préservation de l'environnement
- Plan stratégique transversal :
  - Encourager le développement du Plan communal de Développement de la nature (PCDN/BiodiverCité)
    - Soutenir les actions du PCDN/BiodiverCité ainsi que toute autre action citoyenne concernant la préservation de notre environnement
- PCDN/BiodiverCité

Indicateurs de résultats

Intitulé de l'indicateur	Valeur cible	Source de vérification (document, rapport, carnet, registre, …)
Par rapport à la fiche 1.3. Mise en place d'actions favorisant la biodiversité :		
Nichoirs	80% des nichoirs installés sont occupés	Relevés PCDN/BiodiverCité
Zones de nourrissage et d'abris	80% de ces zones sont occupées	Relevés PCDN/BiodiverCité
Campagne de sensibilisation	Participation d'au moins 20 personnes	Administration communale
Jardins naturels	+ 3 nouveaux jardins recensés	GAL JSH
Arbres remarquables	50 % des demandes aboutissent effectivement à un recensement/classement à l'échelle régionale	Région wallonne

Intitulé de l'indicateur	Valeur cible	Source de vérification (document, rapport, carnet, registre, ...)
Par rapport à la fiche 1.4. Développement du maillage écologique :		
Nombre d'espèces observées (oiseaux d'eau, amphibiens, faune aquatique, ...)	Au moins 3 espèces observées par site	Inventaires (potentiellement didactiques également) via CNB notamment
Plants ayant pris	80% des plantations persistent dans les 5 ans	Administration communale
Nombre de plants différents dans la prairie extensive	+ 1 nouveau plant / an (état des lieux, chaque année pour voir l'évolution)	Administration communale
Par rapport à la fiche 2.4. Classement de zones sensibles en matière de biodiversité :		
Rédaction de dossiers de base pour la reconnaissance ou le classement	Rédaction d'au moins 2 dossiers	Administration communale
Aboutissement des dossiers de base (reconnaissance ou classement)	Au moins 1 demande aboutie	Arrêté ou document de confirmation de statut
Par rapport à la fiche 2.6. Reméandrage de l'Yerne :		
Maintien du lit de l'Yerne dans ce nouveau tracé	Écoulement fluide du ruisseau	Relevés de terrain
Résistance des plantations prévues	Min 50% des plantations prévues sont toujours en place	Relevés de terrain
Accueil de nouvelles espèces faunistiques et floristiques	1 nouvelle espèce faunistique 1 nouvelle espèce floristique	Relevés de terrain
Par rapport à la fiche 3.14. Acquisition ou mise à disposition de terrains privés dédiés à développer le maillage écologique :		
Développement de terrains dédiés au maillage écologique	50% des propositions aboutissent soit à une acquisition soit à une mise à disposition via convention	Administration communale

OBJECTIF OPÉRATIONNEL :

3-4 en œuvrant pour une meilleure gestion de la problématique des déchets

La commune de Verlaine est **affiliée à l'intercommunale INTRADEL**. Cependant, c'est la **commune qui organise son propre marché pour la collecte des ordures ménagères et des déchets organiques**. C'est également la commune qui est en charge de la **gestion des conteneurs à puce pour les déchets résiduels** ainsi que du **suivi auprès des citoyens**.

En matière de **production de déchets,** la production annuelle d'ordures ménagères s'élève environ à **95 kg/habitant en 2022 et est relativement stable depuis 2008**. Suivant l'adage que « le meilleur déchet est celui qu'on ne produit pas », la commune a lancé un **Repair café** via son **Plan de cohésion sociale**. L'objectif est de réparer les objets au lieu de s'en séparer.

Si l'initiative fonctionne bien, cela n'empêche pas la commune de Verlaine de devoir faire face à de **multiples déchets sauvages le long des chemins/voiries ainsi que dans la nature.** Ces dépôts clandestins **nuisent au cadre de vie** des habitants.

Cet objectif permet dès lors de **répondre directement aux besoins identifiés** dans le diagnostic partagé qui sont de/d' :

- Inverser la tendance à la hausse de productions de déchets,
- Endiguer le problème de déchets sauvages.

Projets directement associés

- 2.11. Disposition de bancs et de poubelles, notamment le long des chemins de balades
- 3.10. Création d'un compost partagé
- 0.7. Encouragement au tri des déchets et aux bonnes pratiques pour se désencombrer de certains objets
- 0.8. Mise en place d'actions propreté

Projets indirectement associés

/

Effets multiplicateurs attendus

- sensibiliser la population au développement durable,
- protéger les paysages,
- améliorer la qualité du cadre de vie des habitants,
- préserver les terres agricoles,
- enrayer la perte de biodiversité,
- renforcer l'image de la commune,
- lutter contre le réchauffement climatique,
- réduire l'ensemble de l'empreinte écologique des Verlainois,
- protéger des sites intéressants.

Liens avec d'autres outils/programmes communaux ou régionaux

- Déclaration de politique communale :
  - Environnement, énergie, propreté
    - Soutenir les actions du PCDN/BiodiverCité ainsi que toutes autres actions citoyennes concernant la préservation de l'environnement

- Plan stratégique transversal :
  - Encourager le développement du Plan communal de Développement de la nature (PCDN/BiodiverCité)
    - Soutenir les actions du PCDN/BiodiverCité ainsi que toute autre action : citoyenne concernant la préservation de notre environnement
  - Développer un Plan de cohésion sociale
    - Repair café

Indicateurs de résultats

Intitulé de l'indicateur	Valeur cible	Source de vérification (document, rapport, carnet, registre, ...)
Par rapport à la fiche 2.11. Disposition de bancs et de poubelles, notamment le long des chemins de balades :		
Participation de la population dans les propositions	Au moins 10 propositions / appel	Commune, service environnement
Par rapport à la fiche 3.10. Création d'un compost partagé :		
Compost partagé	Création d'un compost partagé par entité	Administration communale

ENJEU :

4. ACCOMPAGNERA DE MANIÈRE QUALITATIVE ET INTERGÉNÉRATIONNELLE TOUTES LES TRANCHES DE LA POPULATION

OBJECTIF OPÉRATIONNEL :

4-1 en aidant pour l'accès au logement pour tous

La commune de Verlaine est une **commune agréable, calme ou « il fait bon vivre ».** Elle est d'ailleurs **très attractive** comme l'atteste l'évolution démographique ; en effet, 1.834 habitants supplémentaires sont recensés en 2020 en comparaison à 1978. Cet **accroissement est essentiellement dû au solde migratoire,** soit à l'arrivée de nouveaux habitants. Corollairement, **le territoire communal est concerné par 214 permis d'urbanisation** (ancien permis de lotir), dont 52,8 % à Verlaine, 26,6 % à Bodegnée, 14,0 % à Chapon-Seraing et 6,5 % à Seraing-le-Château. Il apparaît que la commune de Verlaine est clairement touchée par le **phénomène de périurbanisation.**

Pourtant, le **marché immobilier** verlainois est **relativement cher** en comparaison des entités supérieures (province de Liège, arrondissement de Huy et région wallonne) et des communes alentours, avec un prix médian avoisinant les 320.000 € en 2019 (pour les habitations de type « maisons »). Les **jeunes verlainois** ont des **difficultés à rester sur le territoire** communal ; cela se traduit par un **déficit de la tranche des jeunes adultes** (20-30 ans) ainsi que des **enfants en bas âge** (0-4 ans).

Les **perspectives démographiques,** qui sont des tendances théoriques et statistiques, annoncent une augmentation de population d'ici 2033, et particulièrement du nombre de ménages isolés et des personnes âgées ; cela démontre la nécessité de développer des **logements adaptés** pour ces profils, et de manière générale **pour toute personne demandeuse de rester sur le territoire communal**, dont les jeunes, dans un logement abordable et digne.

Cet objectif permet dès lors de **répondre directement aux besoins identifiés** dans le diagnostic partagé qui sont de :

- créer entre 375 et 476 nouveaux logements pour absorber l'augmentation démographique,
- développer des logements accessibles aux jeunes et jeunes ménages,
- développer une offre en plus petits logements.

Projets directement associés

- 2.10. Création d'un espace intergénérationnel comprenant une maison de repos et des aménagements dédiés à la rencontre et à la convivialité à Verlaine
- 3.8. Diversification de l'offre en logements

Projets indirectement associés

- 2.7. Définition de lignes directrices en matière d'aménagement du territoire et d'urbanisme : SDC
- 0.15. Initiative vers des organisations durables
- 0.16. Mise en place d'actions favorisant spécifiquement l'accueil des nouveaux habitants

Effets multiplicateurs attendus

- renforcer le sentiment d'appartenance des habitants,
- renforcer la solidarité et la convivialité,
- améliorer la qualité du cadre de vie des habitants,
- rénover et réaffecter le bâti existant,
- réhabiliter des sites en friches,
- préserver les terres agricoles.

Liens avec d'autres outils/programmes communaux ou régionaux

- CPAS
- Plan stratégique transversal
  - Permettre l'accès à un logement décent
    - Poursuivre les collaborations avec les sociétés de logement de service public (SLSP) : MCL ET AIS

Indicateurs de résultats

Intitulé de l'indicateur	Valeur cible	Source de vérification (document, rapport, carnet, registre, ...)
Par rapport à la fiche 2.10. Création d'un espace intergénérationnel comprenant une maison de repos et des aménagements dédiés à la rencontre et à la convivialité à Verlaine :		
Taux de satisfaction de l'aménagement réalisé	80% de taux de satisfaction	Sondage papier ou en ligne
Par rapport à la fiche 2.10. Création d'un espace intergénérationnel comprenant une maison de repos et des aménagements dédiés à la rencontre et à la convivialité à Verlaine :		
Activités intergénérationnelles organisées	Min 2 /an	Administration communale
Par rapport à la fiche 3.8. Diversification de l'offre de logements :		
Création de logements destinés à certains publics particuliers : les jeunes ménages et/ou les personnes âgées	Création de ces logements dans les cœurs de village, proche des services et équipements à la population (dans les centralités définies dans le futur SDC)	Localisation des permis d'urbanisation / d'urbanisme dans les centralités définies

OBJECTIF OPÉRATIONNEL :

4-2 en améliorant les services d'accueil et les activités pour la (petite) enfance, notamment en lien avec l'école

La commune de Verlaine accueille **une école sur deux implantations** : l'une à **Verlaine (sections maternelle et primaire),** à côté de l'administration communale et du centre sportif local, l'autre à **Chapon-Seraing (section maternelle).** Les implantations sont toutefois jugées **« désuètes »** par les habitants, tant du point de vue des infrastructures (bâtiments et cours de récréation à rénover) que des équipements (tableaux numériques, etc). La **commune investit pourtant chaque année massivement** dans les écoles.

Il y a également **plusieurs infrastructures d'accueil pour la petite enfance**. Néanmoins, le taux de couverture est relativement faible : s'il est de 29,8 places / 100 enfants en 2018, il tombe à 12,3 places / 100 enfants en 2021. Les perspectives démographiques annoncent par ailleurs une évolution relativement importante de la tranche 0-3 ans. Il y a donc un **réel besoin de développer l'offre en lien avec la petite enfance.**

La **tranche des 4-20 ans** est **bien représentée** avec une **série d'activités organisées** : clubs sportifs, mouvements de jeunesse, club des jeunes, cours de musique, de danse et de gymnastique, de peinture... Néanmoins, les **adolescents** ne disposent **pas** d'un **espace qui leur est proprement dédié**, surtout que les modules présents dans les espaces publics sont plutôt dédiés aux plus petits enfants (toboggans, bascules, etc.).

Cet objectif vise donc à **accueillir les enfants,** de la petite enfance jusqu'à la fin de l'adolescence, tant en matière d'activités que d'infrastructures. Notons que l'accueil de la (petite) enfance a pour corollaire d'attirer les parents, et donc de **maintenir / capter davantage les tranches sous-représentée (jeunes adultes).**

Cet objectif permet dès lors de **répondre directement aux besoins identifiés** dans le diagnostic partagé qui sont de/d' :

- faire face à l'évolution positive des 0-3 ans en matière d'infrastructures d'accueil,
- aménager un lieu de rencontres pour les jeunes,
- rénover/moderniser les écoles.

Il permet également de **répondre indirectement aux besoins identifiés** dans le diagnostic partagé qui sont de :

- créer entre 375 et 476 nouveaux logements pour absorber l'augmentation démographique,
- développer des logements accessibles aux jeunes et jeunes ménages,
- développer une offre en plus petits logements.

Projets directement associés

- 3.2. Aménagement(s) extérieur(s) à destination des jeunes
- 0.9. Rénovation et modernisation des bâtiments scolaires, en ce compris l'équipement des écoles en matériel numérique
- 0.10. Organisation de systèmes de garde pour les enfants

Projets indirectement associés

- 1.3. Mise en place d'actions favorisant la biodiversité
- 0.2. Audit énergétique des bâtiments publics
- 0.5. Mise à disposition de bacs à planter dans les villages
- 0.7. Encouragement au tri des déchets et aux bonnes pratiques pour se désencombrer de certains objets
- 0.8. Mise en place d'actions propreté

Effets multiplicateurs attendus

- développer et/ou renforcer l'esprit citoyen,
- renforcer le sentiment d'appartenance des habitants,
- sensibiliser la population au développement durable,
- renforcer la solidarité et la convivialité,
- améliorer la qualité du cadre de vie des habitants,
- renforcer l'image de la commune,
- réduire l'ensemble de l'empreinte écologique des Verlainois,
- réduire la facture énergétique des bâtiments communaux et privés.

Liens avec d'autres outils/programmes communaux ou régionaux

- Convention des Maires, qui vise une réduction des gaz à effet de serre de 40% d'ici 2033
- Plan d'Action en faveur de l'Energie Durable et du Climat
- Déclaration de politique communale :
  - Ecole, enfance et aînés
    - Créer une maison de l'enfance en vue de favoriser l'offre d'accueil des plus petits
    - Pérenniser la dynamique de l'accueil extra-scolaire
    - Poursuivre la maintenance des bâtiments scolaires et la finalisation de la mise en conformité suite au rapport des pompiers
    - Développer l'aménagement raisonnable de l'école
    - Promouvoir l'utilisation par les élèves de nouvelles techniques digitales et numériques
- Plan stratégique transversal :
  - Favoriser les rénovations du patrimoine existant en étant le relais entre les autorités locales et les organismes publics wallons
    - Poursuivre la maintenance des bâtiments scolaires et la finalisation de la mise en conformité suite au rapport des pompiers
  - Encourager le développement du Plan de pilotage de l'école : école inclusive

Indicateurs de résultats

Intitulé de l'indicateur	Valeur cible	Source de vérification (document, rapport, carnet, registre, ...)
Par rapport à la fiche 3.2. Aménagement(s) extérieur(s) à destination des jeunes :		
Taux de satisfaction de(s) l'(les) aménagement(s) réalisé(s)	80% de taux de satisfaction	Sondage papier ou en ligne

OBJECTIF OPÉRATIONNEL :

4-3 en améliorant les services pour les aînés

La commune de Verlaine accueille une **part élevée de 50-60 ans.** Cette tranche d'âge est le résultat du « baby-boom » et représentera, **dans les prochaines décennies, une population de plus de 80 ans importante.** Ce constat est partagé par les perspectives démographiques qui annoncent un **vieillissement important de la population**.

Concernant les **infrastructures pour les aînés**, la commune de Verlaine n'a **pas de place en maison de repos et/ou résidence-services** et les habitants en manque d'autonomie sont obligés de quitter la commune. Un projet privé de maison de repos de 100 lits est néanmoins en cours de réflexion.

Notons également que **l'offre** en matière de **soins de santé** est **importante** avec la présence de quelques médecins généralistes, deux centres médicaux et plusieurs spécialistes. Une **pharmacie** est également présente.

Si certains comités spécifiquement dédiés aux aînés sont présents (le Conseil consultatif communal des aînés (CCCA), Eneo ainsi que le Comité « Les aînés de Hesbaye »), il n'empêche que les **seniors** doivent se sentir **pleinement intégrés à la vie locale, en relation avec les autres tranches d'âge,** ainsi que dans les **techniques numériques actuelles.**

Cet objectif permet dès lors de **répondre directement au besoin identifié** dans le diagnostic partagé qui est de :

- faire face au vieillissement de la population en matière d'infrastructures d'accueil et de maintien à domicile,

Il permet également de **répondre indirectement aux besoins identifiés** dans le diagnostic partagé qui sont de :

- créer entre 375 et 476 nouveaux logements pour absorber l'augmentation démographique,
- développer des logements accessibles aux jeunes et jeunes ménages,
- développer une offre en plus petits logements.

Projets directement associés

- 2.10. Création d'un espace intergénérationnel comprenant une maison de repos et des aménagements dédiés à la rencontre et à la convivialité à Verlaine
- 2.13. Aménagement d'un tiers-lieu rural
- 3.7. Promotion de l'engagement citoyen
- 0.11. Communication autour des boîtes jaunes

Projets indirectement associés

- 0.3. Communication sur les nouvelles lignes express
- 0.12. Aménagement d'espaces de convivialité dans tous les villages
- 0.13. Édition d'un guide évolutif des commerces locaux
- 0.14. et 3.4. Amélioration de la visibilité des informations et des activités

Effets multiplicateurs attendus

- développer et/ou renforcer l'esprit citoyen,
- renforcer le sentiment d'appartenance des habitants,
- renforcer la solidarité et la convivialité,
- renforcer l'image de la commune.

Liens avec d'autres outils/programmes communaux ou régionaux

- Conseil Consultatif Communal des Aînés (CCCA)
- GAL Je suis Hesbignon :
  - GAL Amis des aînés
- CPAS
- Plan de cohésion sociale
- Déclaration de politique communale :
  - Ecole, enfance et aînés
    - Favoriser les initiatives intergénérationnelles
    - Créer/développer un accueil de jour pour les aînés et renforcer l'aide à domicile par des synergies et des collaborations

Indicateurs de résultats

Intitulé de l'indicateur	Valeur cible	Source de vérification (document, rapport, carnet, registre, ...)
Par rapport à la fiche 2.10. Création d'un espace intergénérationnel comprenant une maison de repos et des aménagements dédiés à la rencontre et à la convivialité à Verlaine :		
Taux de satisfaction de l'aménagement réalisé	80% de taux de satisfaction	Sondage papier ou en ligne
Activités intergénérationnelles organisées	Min 2 /an	Administration communale
Par rapport à la fiche 2.13. Aménagement d'un tiers-lieu rural :		
Nombre d'acteurs/opérateurs utilisant le tiers-lieu	Min 3 locaux	CPAS
Nombre d'activités organisées par semaine	Min 1 activité / jour ouvrable	CPAS
Nombre de conférences organisées	Min 3 / an	CPAS
Nombre de services proposés	Min 3 différents	CPAS
Par rapport à la fiche 3.7. Promotion de l'engagement citoyen :		
Mise en place de budget participatif	5.000 euros de budget participatif / an	Administration communale
Création d'un service de solidarité pour les aînés	Min 10 personnes âgées concernées par ce projet	PCS

OBJECTIF OPÉRATIONNEL :

4-4 en élargissant les activités culturelles et sportives

Concernant plus spécifiquement le **sport**, la commune est **très bien équipée** puisqu'elle dispose de **deux infrastructures sportives** : **le football** et le **centre sportif local de Verlaine**. Cette deuxième infrastructure est communale et accueille une salle omnisports, trois terrains de pétanque, deux terrains de beach volley et une aire multi-sports. En tout, ce sont **1.000 membres** qui sont répartis entre une quinzaine de clubs (verlainois et extérieurs à la commune).

Plusieurs **manifestations sportives** ont également lieu : « Verlaine sports days », tournoi de pétanque, etc. Néanmoins, ces infrastructures et événements ne sont présents **que sur l'entité de Verlaine, et pas dans les autres villages**.

Au niveau culturel, la commune est **affiliée au centre culturel de Huy** malgré la proximité géographique de celui de Saint-Georges-sur-Meuse. Par ailleurs, les **activités** concernent **surtout le jeune public** (partenariat avec l'école notamment) **et moins les adultes.** Parmi les activités culturelles, citons notamment les cours de musique de l'Académie Marcel Désiron (Amay), la chorale, la troupe de théâtre, les cours de peinture et de poterie/céramique, ...

Cet objectif permet dès lors de **répondre directement aux besoins identifiés** dans le diagnostic partagé qui sont de :

- développer le secteur culturel (programmation, bibliothèque, etc.), surtout pour les adultes, notamment en lien avec le centre culturel de Saint-Georges-sur-Meuse,
- développer les activités pour les 40-50 ans,
- délocaliser certaines activités sportives dans les villages alentours.

Projets directement associés

- 1.2. Aménagement de la maison rurale « Les Thuyas » à Verlaine et de ses abords
- 1.8. Aménagement des locaux de l'ancienne école de Seraing-le-Château en maison de village et de ses abords
- 2.13. Aménagement d'un tiers-lieu rural
- 3.12. Création d'espaces sportifs communaux à Verlaine
- 3.13. Décentralisation d'activités sportives vers tous les villages

Projet indirectement associés

- 1.6. Mise en valeur du (petit) patrimoine bâti, naturel et immatériel
- 0.5. Mise à disposition de bacs à planter dans les villages
- 0.12. Aménagement d'espaces de convivialité dans tous les villages

Effets multiplicateurs attendus

- développer et/ou renforcer l'esprit citoyen,
- renforcer le sentiment d'appartenance des habitants,
- renforcer la solidarité et la convivialité,
- améliorer la qualité du cadre de vie des habitants,
- renforcer l'image de la commune.

Liens avec d'autres outils/programmes communaux ou régionaux

- Comité culturel et sportif de Verlaine asbl
- GAL Je suis hesbignon
  - Ciné-débat

- Déclaration de politique communale :
  - Sport, culture et jeunesse
    - Aider les différents clubs sportifs et mouvements associatifs (logistique et locaux)
    - Harmoniser le mode de gestion des infrastructures sportives (RCA)
    - Poursuivre les partenariats avec le centre culturel de Huy
    - Créer de nouveaux espaces récréatifs pour les jeunes et les aînés

- Plan stratégique transversal :
  - Aider les différents clubs sportifs et mouvements associatifs
    - Entretien des installations sportives
    - Mise à disposition des associations d'une salle polyvalente
  - Poursuivre le partenariat avec le centre culturel de Huy

Indicateurs de résultats

Intitulé de l'indicateur	Valeur cible	Source de vérification (document, rapport, carnet, registre, …)
Par rapport à la fiche 1.2. Aménagement de la maison rurale « Les Thuyas » à Verlaine et de ses abords		
Nombre d'événements organisés dans la maison rurale des Thuyas (toutes salles confondues)	Au moins 1/semaine	Comité culturel et sportif Verlaine asbl via le calendrier d'occupation et le rapport annuel de gestion
Fréquentation de la maison rurale	Au moins 100 jours/an	Comité culturel et sportif Verlaine asbl via le calendrier d'occupation et le rapport annuel de gestion
Nombre de locations de la maison rurale des Thuyas (toutes salles confondues)	Au minimum pour la couverture des frais annuels	Budget communal
Utilisation hebdomadaire de la maison rurale	Au moins 1 activité/jour, hors week-end et jour férié	Comité culturel et sportif Verlaine asbl via le calendrier d'occupation et le rapport annuel de gestion
Taux de satisfaction	80% de satisfaction	Sondage en ligne ou papier
Par rapport à la fiche 1.8. Aménagement des locaux de l'ancienne école de Seraing-le-Château en maison de village et de ses abords		
Taux de satisfaction	80% de satisfaction	Sondage en ligne ou papier
Taux d'occupation de la salle de manière hebdomadaire	Utilisation de la salle au moins 1x/jour	Comité culturel et sportif Verlaine asbl
Fréquentation de l'ancienne école	Au moins 100 jours/an	Comité culturel et sportif Verlaine asbl via le calendrier d'occupation et le rapport annuel de gestion
Utilisation hebdomadaire de la maison de village	Au moins 1 activité/jour, hors week-end et jour férié	Comité culturel et sportif Verlaine asbl via le calendrier d'occupation et le rapport annuel de gestion

Intitulé de l'indicateur	Valeur cible	Source de vérification (document, rapport, carnet, registre, ...)
Par rapport à la fiche 2.13. Aménagement d'un tiers-lieu rural :		
Nombre d'acteurs/opérateurs utilisant le tiers-lieu	Min 3 locaux	CPAS
Nombre d'activités organisées par semaine	Min 1 activité / jour ouvrable	CPAS
Nombre de conférences organisées	Min 3 / an	CPAS
Nombre de services proposés	Min 3 différents	CPAS
Par rapport à la fiche 3.12. Création d'espaces sportifs communaux à Verlaine :		
Création de nouvelles infrastructures sportives	Min 1 nouvelle infrastructure (ex : terrains de tennis)	Demande de permis
Par rapport à la fiche 3.13. Décentralisation d'activités sportives vers tous les villages :		
Délocalisation de certaines activités sportives dans tous les villages	Min 1 activité par village	Administration communale

ENJEU :

5. FAVORISERA LES RENCONTRES ET LE DIALOGUE ENTRE LES HABITANTS

OBJECTIF OPÉRATIONNEL :

5-1 en aménageant des espaces de rencontres conviviaux, tant sur le domaine public qu'au niveau des infrastructures collectives

La commune dispose de **plusieurs bancs disséminés** çà et là sur le territoire : au coin d'une rue, le long d'un sentier, à côté d'une chapelle, sur le parvis de l'église, etc. ces bancs sont parfois **accompagnés d'une boîte à livres.**

Par ailleurs, **les entités** de Verlaine disposent **toutes d'espaces publics** mais ceux-ci sont souvent peu aménagés. La commune a déjà pris la balle au bond puisque **plusieurs espaces conviviaux** ont été aménagés sur chacune des entités grâce à un **appel à projets « c'est ma ruralité ».** Les aménagements consistent en l'installation de bancs et de modules de jeux pour les enfants. Il n'empêche que **Bodegnée** ne dispose **pas encore de véritable espace convivial structurant** à l'échelle du village.

Notons également que **les deux salles communales** nécessitent d'être **rénovées** en profondeur. Il s'agit de la **salle des Thuyas à Verlaine** (déjà partiellement rénovée), qui accueille les associations et groupements citoyens (dont la CLDR), certains événements culturels (spectacles de théâtre) ainsi que des événements privés, et de l'**ancienne école de Seraing-le-Château**, qui accueille plusieurs associations et activités dont les cours de peinture et poterie/céramique, le Repair café, les cercles des collectionneurs de l'Union… . Les **autres salles** présentes sur le territoire communale sont des **salles privées**. Si celle de Bodegnée, gérée par le comité des fêtes, a une vocation de « vie villageoise », les autres sont davantage utilisées lors de banquets, mariages ou séminaires.

Cet objectif permet dès lors de **répondre directement aux besoins identifiés** dans le diagnostic partagé qui sont de :

- créer un lieu de rencontres pour les citoyens, reconnu comme tel,
- continuer la rénovation/réaménagement de la salle des Thuyas,
- rénover/réaménager la salle communale de Seraing-le-Château.

Il permet également de **répondre indirectement au besoin identifié** dans le diagnostic partagé qui est de :

- pallier au manque d'espace public structurant et de dispositifs pour les enfants (plaines de jeux).

Projets directement associés

- 1.2. Aménagement de la maison rurale « Les Thuyas » à Verlaine et de ses abords
- 1.8. Aménagement des locaux de l'ancienne école de Seraing-le-Château en maison de village et de ses abords
- 2.1. Aménagement d'un cœur de village à Verlaine
- 2.11. Disposition de bancs et de poubelles, notamment le long des chemins de balades
- 2.13. Aménagement d'un tiers-lieu rural
- 3.9. Aménagement d'un espace de convivialité à Bodegnée
- 3.11. Communication sur les espaces publics et les aménagements existants
- 0.12. Aménagement d'espaces de convivialité dans tous les villages

Projets indirectement associés

- 1.5. Élaboration d'un Plan communal de mobilité (PCM)
- 1.7. Aménagement des entrées de villages
- 2.16. Mise en œuvre des recommandations du Plan communal de mobilité (PCM)
- 3.1. Rénovation de la fontaine de Tragnîre à Bodegnée
- 3.2. Aménagement(s) extérieur(s) à destination des jeunes
- 3.3. Acquisition et rénovation du site de l'ancienne gare du tram à Verlaine
- 3.12. Création d'espaces sportifs communaux à Verlaine
- 0.1. Recensement du petit patrimoine
- 0.2. Audit énergétique des bâtiments publics
- 0.5. Mise à disposition de bacs à planter dans les villages
- 0.9. Rénovation et modernisation des bâtiments scolaires, en ce compris l'équipement des écoles en matériel numérique
- 0.10. Organisation de systèmes de garde pour les enfants

Effets multiplicateurs attendus

- développer et/ou renforcer l'esprit citoyen,
- renforcer le sentiment d'appartenance des habitants,
- renforcer la solidarité et la convivialité,
- améliorer la qualité du cadre de vie des habitants,
- rénover et réaffecter le bâti existant,
- réhabiliter des sites en friches,
- préserver les terres agricoles,
- enrayer la perte de biodiversité,
- renforcer l'image de la commune.

Liens avec d'autres outils/programmes communaux ou régionaux

- Déclaration de politique communale :
  - Voiries, bâtiments publics et urbanisme
    - Intégrer les nouveaux projets urbanistiques en veillant à garder le caractère rural de la commune
    - Entamer la rénovation de la salle des Thuyas
  - Sport, culture et jeunesse
    - Créer de nouveaux espaces récréatifs pour les jeunes et les aînés

- Plan stratégique transversal :
  - Favoriser les rénovations du patrimoine existant en étant le relai entre les autorités locales et les organismes publics wallons
    - Rénovation de la salle des Thuyas

Indicateurs de résultats

Intitulé de l'indicateur	Valeur cible	Source de vérification (document, rapport, carnet, registre, ...)
Par rapport à la fiche 1.2. Aménagement de la maison rurale « Les Thuyas » à Verlaine et de ses abords		
Nombre d'événements organisés dans la maison rurale des Thuyas (toutes salles confondues)	Au moins 1/semaine	Comité culturel et sportif Verlaine asbl via le calendrier d'occupation et le rapport annuel de gestion
Fréquentation de la maison rurale	Au moins 100 jours/an	Comité culturel et sportif Verlaine asbl via le calendrier d'occupation et le rapport annuel de gestion

Intitulé de l'indicateur	Valeur cible	Source de vérification (document, rapport, carnet, registre, ...)
Nombre de locations de la maison rurale des Thuyas (toutes salles confondues)	Au minimum pour la couverture des frais annuels	Budget communal
Utilisation hebdomadaire de la maison rurale	Au moins 1 activité/jour, hors week-end et jour férié	Comité culturel et sportif Verlaine asbl via le calendrier d'occupation et le rapport annuel de gestion
Taux de satisfaction	80% de satisfaction	Sondage en ligne ou papier
Par rapport à la fiche 1.8. Aménagement des locaux de l'ancienne école de Seraing-le-Château en maison de village et de ses abords		
Taux de satisfaction	80% de satisfaction	Sondage en ligne ou papier
Taux d'occupation de la salle de manière hebdomadaire	Utilisation de la salle au moins 1x/jour	Comité culturel et sportif Verlaine asbl
Fréquentation de l'ancienne école	Au moins 100 jours/an	Comité culturel et sportif Verlaine asbl via le calendrier d'occupation et le rapport annuel de gestion
Utilisation hebdomadaire de la maison de village	Au moins 1 activité/jour, hors week-end et jour férié	Comité culturel et sportif Verlaine asbl via le calendrier d'occupation et le rapport annuel de gestion
Par rapport à la fiche 2.1. Aménagement d'un cœur de village à Verlaine		
Nombre d'enfants qui se rendent à l'école à vélo/à pied	Au moins 20% des élèves	Comptage par les directions d'écoles
Nombre de citoyens qui se rendent à l'administration communale à pied/à vélo	Au moins 20% des citoyens répondant au formulaire en ligne affirment se rendre à l'administration communale à pied ou à vélo	Enquête en ligne
Sondage de satisfaction par rapport aux aménagements proposés	Au moins 75% des citoyens sont satisfaits	Sondage en ligne
Par rapport à la fiche 2.11. Disposition de bancs et de poubelles, notamment le long des chemins de balades		
Participation de la population dans les propositions	Au moins 10 propositions / appel	Commune, service environnement
Par rapport à la fiche 2.13. Aménagement d'un tiers-lieu rural		
Nombre d'acteurs/opérateurs utilisant le tiers-lieu	Min 3 locaux	CPAS

Intitulé de l'indicateur	Valeur cible	Source de vérification (document, rapport, carnet, registre, ...)
Nombre d'activités organisées par semaine	Min 1 activité / jour ouvrable	CPAS
Nombre de conférences organisées	Min 3 / an	CPAS
Par rapport à la fiche 3.9. Aménagement d'un espace de convivialité à Bodegnée		
Aménagement d'un espace de convivialité à Bodegnée	Travaux d'aménagement	Demande de permis d'urbanisme
Taux de satisfaction des usagers	80% de satisfaction	Sondage en ligne ou papier
Par rapport à la fiche 3.11. Communication sur les espaces publics et les aménagements existants		
Recensement des espaces publics et aménagements existants	Recensement de tous les espaces publics/aménagements sur le site internet de la commune et sur les cartes touristiques	Site internet de la commune Cartes touristiques

OBJECTIF OPÉRATIONNEL :

5-2 en suscitant et en favorisant davantage les échanges entre toutes les générations et avec tous les acteurs du territoire

Les **verlainois** sont **très dynamiques** et la **vie associative est très riche** : **une quinzaine de comités d'animation** sont référencés ainsi qu'une **dizaine d'associations** plus spécifiques à une thématique (ex : cercle horticole, etc.).

La commune dispose d'ailleurs d'un **comité culturel et sportif** (comité culturel et sportif Verlaine asbl dit CCS) dont les missions sont d'apporter **aide et soutien** aux différentes associations villageoises. Il se veut le **coordinateur** des manifestations verlainoises. Il apporte également un **soutien financier** (subsides) et **logistique** (aide du service travaux) au milieu associatif verlainois.

La commune de Verlaine, via le CPAS, a également lancé un **projet « d'espace communautaire ».** Il s'agit d'un lieu de vie où sont proposés en journée diverses activités culturelles, des moments d'échanges et de convivialité, des activités sociales, participatives et sportives.

Néanmoins, malgré cette richesse et ce dynamisme, certaines personnes peuvent toujours **se sentir seules** et ne **participent pas forcément à la vie villageoise** (c'est notamment le cas des nouveaux habitants). Les habitants craignent que les relations s'amenuisent et que les villages deviennent des **villages-dortoirs.**

Il s'agit donc de **créer davantage de liens** entre toutes les personnes et toutes les générations ; Verlaine doit être une **« terre d'accueil conviviale ».**

Cet objectif permet dès lors de **répondre directement aux besoins identifiés** dans le diagnostic partagé qui sont de/d' :

- intégrer davantage les nouveaux habitants à la vie locale,
- harmoniser les relations entre les habitants, et notamment avec les agriculteurs.

Il permet également de **répondre indirectement aux besoins identifiés** dans le diagnostic partagé qui sont de :

- créer un lieu de rencontres pour les citoyens, reconnu comme tel,
- garder le lien avec la population autrement que par le numérique.

Projets directement associés

- 2.13. Aménagement d'un tiers-lieu rural
- 3.7. Promotion de l'engagement citoyen
- 0.16. Mise en place d'actions favorisant spécifiquement l'accueil des nouveaux habitants

Projets indirectement associés

- 1.2. Aménagement de la maison rurale « Les Thuyas » à Verlaine et de ses abords
- 1.3. Mise en place d'actions favorisant la biodiversité
- 1.4. Développement du maillage écologique
- 1.6. Mise en valeur du (petit) patrimoine bâti, naturel et immatériel
- 1.8. Aménagement des locaux de l'ancienne école de Seraing-le-Château en maison de village et de ses abords
- 2.2. Mise en place d'une dynamique « J'achète dans ma commune »
- 2.11. Disposition de bancs et de poubelles, notamment le long des chemins de balades
- 2.14. Organisation d'un petit marché itinérant
- 2.15. Agriculteurs et citoyens : sensibilisation aux réalités de chacun
- 3.3. Acquisition et rénovation du site de l'ancienne gare du tram à Verlaine
- 3.9. Aménagement d'un espace de convivialité à Bodegnée

- 3.10. Création d'un compost partagé
- 3.12. Création d'espaces sportifs communaux à Verlaine
- 3.13. Décentralisation d'activités sportives vers tous les villages
- 3.14. Acquisition ou mise à disposition de terrains privés dédiés à développer le maillage écologique
- 0.3. Communication sur les nouvelles lignes express
- 0.4. Promotion des chemins de balades existants
- 0.6. Organisation d'actions de nettoyage des cours d'eau
- 0.7. Encouragement au tri des déchets et aux bonnes pratiques pour se désencombrer de certains objets
- 0.8. Mise en place d'actions propreté
- 0.11. Communication autour des boîtes jaunes
- 0.13. Édition d'un guide évolutif des commerces locaux
- 0.14. et 3.4. Amélioration de la visibilité des informations et des activités
- 0.15. Initiative vers des organisations durables
- 0.17. Replantation d'arbres et de haies
- 0.18. Soirée d'information par rapport à la vitesse et au stationnement

Effets multiplicateurs attendus

- développer et/ou renforcer l'esprit citoyen,
- renforcer le sentiment d'appartenance des habitants,
- renforcer la solidarité et la convivialité,
- améliorer la qualité du cadre de vie des habitants,
- renforcer l'image de la commune.

Liens avec d'autres outils/programmes communaux ou régionaux

- Plan de cohésion sociale
- Comité culturel et sportif de Verlaine asbl
- Déclaration de politique communale :
  - Ecole, enfance et aînés
    - Favoriser les initiatives intergénérationnelles
- PLAN STRATÉGIQUE TRANSVERSAL :
  - Développer un Plan de cohésion sociale
    - Rencontre dans un lieu de convivialité (bar à soupe)

Indicateurs de résultats

Intitulé de l'indicateur	Valeur cible	Source de vérification (document, rapport, carnet, registre, ...)
Par rapport à la fiche 2.13. Aménagement d'un tiers-lieu rural		
Nombre d'acteurs/opérateurs utilisant le tiers-lieu	Min 3 locaux	CPAS
Nombre d'activités organisées par semaine	Min 1 activité / jour ouvrable	CPAS
Nombre de conférences organisées	Min 3 / an	CPAS

Intitulé de l'indicateur	Valeur cible	Source de vérification (document, rapport, carnet, registre, ...)
Par rapport à la fiche 3.7. Promotion de l'engagement citoyen		
Mise en place de budget participatif	5.000 euros de budget participatif / an	Administration communale
Création d'un service de solidarité pour les aînés	Min 10 personnes âgées concernées par ce projet	PCS

OBJECTIF OPÉRATIONNEL :

5-3 en favorisant la bonne cohabitation entre habitants et agriculteurs

L'activité agricole a toujours été un **secteur d'activité important** à Verlaine. En effet, le territoire de Hesbaye est qualifié de « grenier à grains de la Wallonie ». Les **surfaces réservées à l'agriculture** y sont **très importantes** avec une occupation de **81,2%** de la superficie totale du territoire communal en 2016.

En 2019, **36 exploitations** sont recensées (contre 55 en 1990). Néanmoins, la **cohabitation entre habitants et agriculteurs n'est pas toujours aisée ;** les uns ne comprenant pas les réalités des autres. En effet, bon nombre d'agriculteurs souffrent de l'image véhiculée sur leur métier et des conflits récurrents au sujet de diverses nuisances (par exemple : cris des animaux, odeurs, poussière, pulvérisations, circulation routière, coulées de boue, etc...). A contrario, les (nouveaux) habitants ont sans doute une méconnaissance du métier et une image tronquée de « l'activité agricole bucolique ». Or ces nouveaux habitants représentent une part importante de la population verlainoise puisque les évolutions démographiques s'expliquent surtout du fait du solde migratoire (et donc l'arrivée de nouveaux habitants).

L'objectif est le **respect mutuel** des agriculteurs et des citoyens de manière à **favoriser le vivre ensemble.**

Cet objectif permet dès lors de **répondre directement au besoin identifié** dans le diagnostic partagé qui est de/d' :

- harmoniser les relations entre les habitants, et notamment avec les agriculteurs.

Il permet également de **répondre indirectement au besoin identifié** dans le diagnostic partagé qui est de :

- intégrer davantage les nouveaux habitants à la vie locale.

Projet directement associé

- 2.15. Agriculteurs et citoyens : sensibilisation aux réalités de chacun

Projets indirectement associés

- 2.2. Mise en place d'une dynamique « J'achète dans ma commune »
- 2.13. Aide aux (jeunes) agriculteurs pour d'autres formes d'agriculture
- 2.14. Organisation d'un petit marché itinérant
- 0.14. Amélioration de la visibilité des informations et activités

Effets multiplicateurs attendus

- développer et/ou renforcer l'esprit citoyen,
- renforcer le sentiment d'appartenance des habitants,
- sensibiliser la population au développement durable,.
- renforcer la solidarité et la convivialité,
- améliorer la qualité du cadre de vie des habitants,
- préserver les terres agricoles,
- renforcer l'image de la commune,
- améliorer l'image du milieu agricole

Liens avec d'autres outils/programmes communaux ou régionaux

- GAL Je suis Hesbignon
  - Agriclub
  - Glanage

Indicateurs de résultats

Intitulé de l'indicateur	Valeur cible	Source de vérification (document, rapport, carnet, registre, ...)
Par rapport à la fiche 2.15. Agriculteurs et citoyens : sensibilisation aux réalités de chacun		
Nombre de publications dans les canaux communaux	1 publication / saison	Administration communale
Nombre d'agriculteurs membres	Min 5	Administration communale
Sondage de satisfaction auprès de la population (sur les actions menées, leur communication ainsi que les relations entre citoyens et agriculteurs)	Min 60% de taux de satisfaction	Sondage auprès de la population

ENJEU :

6. VALORISERA LES RESSOURCES ÉCONOMIQUES LOCALES

OBJECTIF OPÉRATIONNEL :

6-1 en encourageant et en promouvant les circuits-courts, les producteurs et les commerces locaux

La commune de Verlaine est **bien équipée en matière de commerces et horeca**. En effet, ce ne sont pas moins de **60 établissements** qui sont recensés à l'échelle du territoire (dont 7% de commerces alimentaires et 7% de commerces alimentaires de proximité).

Par ailleurs, à l'exception de l'établissement Le Maire Bio, sur la N65, et des **producteurs qui vendent directement** leurs productions aux particuliers (ces producteurs locaux représentent 11% des commerces recensés), tous les autres sont **concentrés sur l'entité de Verlaine**.

Notons également la proximité du **pôle commercial de Saint-Georges-sur-Meuse,** qui se prolonge sur le territoire de Verlaine. Malgré l'arrivée de ces grandes surfaces, les commerces plus locaux « *se maintiennent bien* ».

Enfin, même si la commune de Verlaine n'a pas de vocation touristique en tant que telle, elle fait partie du territoire de la **Maison du tourisme « Terres de Meuse ».**

Cet objectif permet dès lors de **répondre directement au besoin identifié** dans le diagnostic partagé qui est d' :

- encourager/promouvoir les circuits-courts, les producteurs et commerces locaux.

Projets directement associés

- 2.2. Mise en place d'une dynamique « J'achète dans ma commune »
- 2.14. Organisation d'un petit marché itinérant
- 0.13. Édition d'un guide évolutif des commerces locaux

Projets indirectement associés

- 0.3. Communication sur les nouvelles lignes express
- 0.7. Encouragement au tri des déchets et aux bonnes pratiques pour se désencombrer de certains objets
- 0.14. et 3.4. Amélioration de la visibilité des informations et des activités
- 0.15. Initiative vers des organisations durables

Effets multiplicateurs attendus

- développer et/ou renforcer l'esprit citoyen,
- renforcer le sentiment d'appartenance des habitants,
- sensibiliser la population au développement durable,
- renforcer la solidarité et la convivialité,
- améliorer la qualité du cadre de vie des habitants,
- préserver les terres agricoles,
- renforcer l'image de la commune,
- améliorer l'image du milieu agricole,
- lutter contre le réchauffement climatique,
- réduire l'ensemble de l'empreinte écologique des Verlainois,
- réduire la dépendance à la voiture individuelle.

Liens avec d'autres outils/programmes communaux ou régionaux

- GAL Je suis Hesbignon
  - Mon bon coin

- Feuille de route du Développement durable – les actions :
  - Veiller à faire en sorte que chaque citoyen ait accès à une alimentation saine, nutritive et suffisante

Indicateurs de résultats

Intitulé de l'indicateur	Valeur cible	Source de vérification (document, rapport, carnet, registre, ...)
Par rapport à la fiche 2.2. Mise en place d'une dynamique « J'achète dans ma commune »		
Mise sur pied de l'association des commerçants	1	Rencontres de cette association et actions mises en place
Création d'une « cellule commerciale » communale	1	Administration communale
Nombre de commerçants qui participent à cette dynamique	Min 25%	Liste des commerçants / producteurs recensés sur le site internet
Nombre de ménages qui utilisent les bons	Min 40%	Bilan annuel avec les commerçants
Taux de fréquentation des actions commerciales	Taux de satisfaction des commerces et producteurs locaux par rapport à ces actions : 60% de taux de satisfaction	Sondage auprès des commerces et producteurs
Par rapport à la fiche 2.14. Organisation d'un petit marché itinérant		
Taux de satisfaction des fermes / commerces / restaurants participant	Taux de satisfaction de 80%	Sondage auprès des fermes / commerces / restaurants participants

ENJEU :

7. SOUTIENDRA ET ENCOURAGERA DAVANTAGE LES INITIATIVES ASSOCIATIVES ET CITOYENNES

OBJECTIF OPÉRATIONNEL :

7-1 en donnant des moyens humains et/ou financiers et/ou communicationnels aux initiatives associatives et citoyennes

La commune de Verlaine est **riche de ses habitants et associations**. En effet, une **quinzaine de comités d'animation** sont présents ainsi qu'une **dizaine d'associations** plus thématiques. Les **citoyens** aussi se regroupent : la CLDR en est un exemple, tout comme le groupement « Verlaine en transition » ou encore le groupe PCDN/BiodiverCité.

La commune de Verlaine **les aide déjà** de différentes manières**.** Épinglons notamment les **subsides annuels** pour les clubs sportifs ainsi que l'**aide et le soutien (financier et logistique)** via le **comité culturel et sportif Verlaine absl**. Ce dernier joue également le rôle de **coordinateur** entre les différentes associations.

Il s'agit de **renforcer ce volet** et d'intensifier l'**approche « bottom-up »** du fonctionnement de la commune. Cela doit passer par des **aides** tant du point de vue **humain que financier et/ou communicationnel.**

Cet objectif permet dès lors de **répondre directement au besoin identifié** dans le diagnostic partagé qui est de :

- Soutenir les initiatives citoyennes.

Il permet également de **répondre indirectement aux besoins identifiés** dans le diagnostic partagé qui sont de :

- garder le lien avec la population autrement que par le numérique.

Projets directement associés

- 3.7. Promotion de l'engagement citoyen
- 0.15. et 3.4. Amélioration de la visibilité des informations et des activités

Projets indirectement associés

- 2.2. Mise en place d'une dynamique « J'achète dans ma commune »
- 2.3. Aide à la mise en place d'actions en faveur de l'utilisation rationnelle de l'énergie
- 2.8. Aide à la mise en place de projets de production d'énergie verte
- 0.5. Mise à disposition de bacs à planter dans les villages
- 0.13. Édition d'un guide évolutif des commerces locaux
- 0.15. Initiative vers des organisations durables
- 0.16. Mise en place d'actions favorisant spécifiquement l'accueil des nouveaux habitants

Effets multiplicateurs attendus

- développer et/ou renforcer l'esprit citoyen,
- renforcer le sentiment d'appartenance des habitants,
- renforcer la solidarité et la convivialité,
- améliorer la qualité du cadre de vie des habitants,
- renforcer l'image de la commune.

Liens avec d'autres outils/programmes communaux ou régionaux

- GAL Je suis Hesbignon

- Déclaration de politique communale :
  - Sport, culture et jeunesse
    - Aider les différents clubs sportifs et mouvements associatifs (logistique et locaux)
- Plan stratégique transversal :
  - Encourager le développement du Plan communal de Développement de la nature (PCDN/BiodiverCité)
    - Soutenir les actions PCDN/BiodiverCité ainsi que toute autre action citoyenne concernant la préservation de notre environnement
  - Développer un Plan de cohésion sociale
    - Cadastre des volontaires, bénévoles

- Plan de cohésion sociale

Indicateurs de résultats

Intitulé de l'indicateur	Valeur cible	Source de vérification (document, rapport, carnet, registre, ...)
Par rapport à la fiche 3.7. Promotion de l'engagement citoyen		
Mise en place de budget participatif	5.000 euros de budget participatif / an	Administration communale
Création d'un service de solidarité pour les aînés	Min 10 personnes âgées concernées par ce projet	PCS

TABLEAU SYNTHÉTIQUE DE LA STRATÉGIE DE DÉVELOPPEMENT

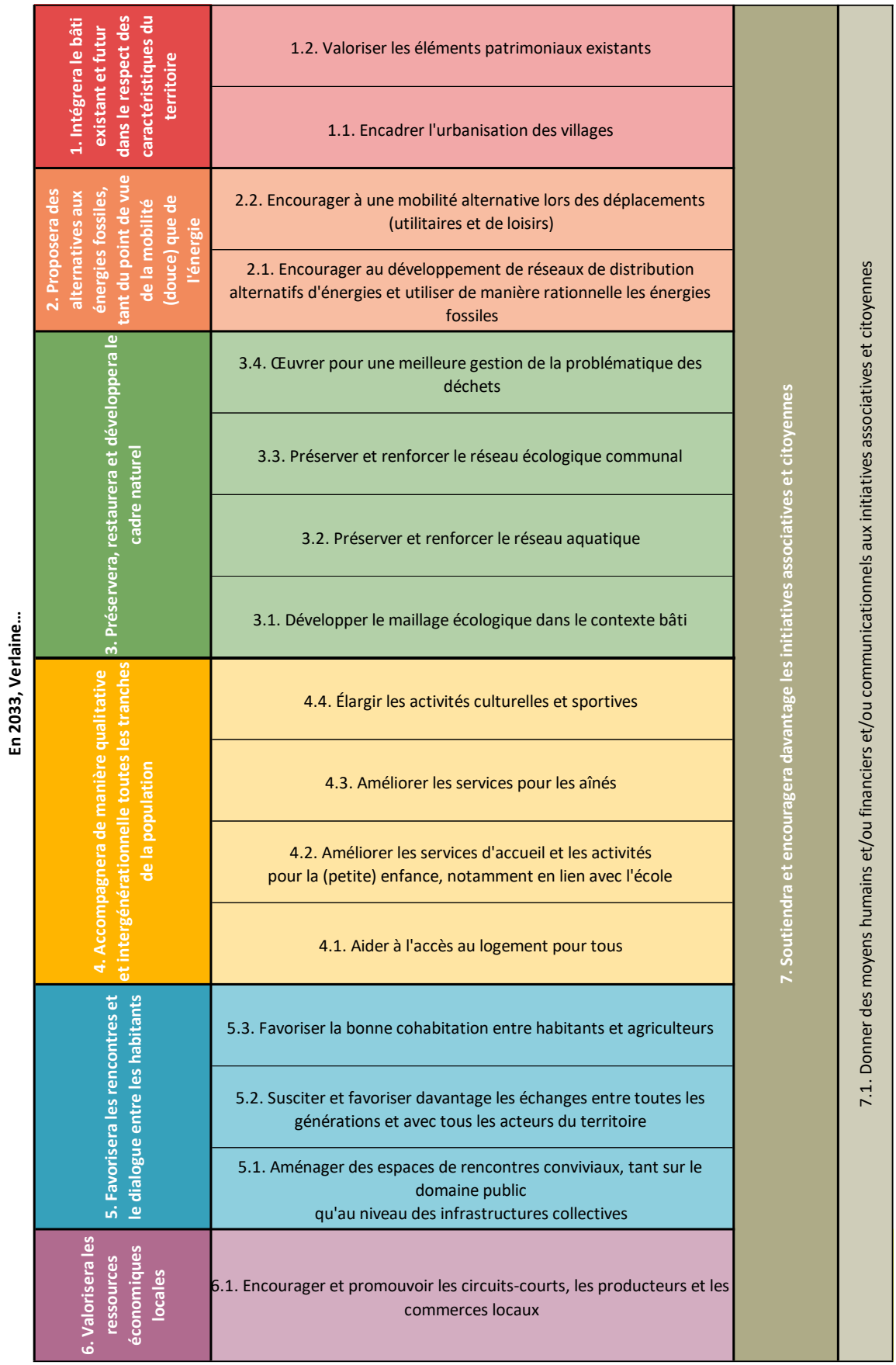


Figure 2 – Tableau synthétique des enjeux et objectifs
Source : SEN5, septembre 2022

Enjeux à un horizon 10 ans	Objectifs : les moyens pour atteindre l'enjeu	Projets : les actions concrètes à mettre en place
1. Intégrer le bâti existant et futur dans le respect des caractéristiques du territoire	1.1. Encadrer l'urbanisation des villages	1.7. Aménagement des entrées de villages 2.1. Aménagement d'un cœur de village à Verlaine 2.7. Définition de lignes directrices en matière d'aménagement du territoire et d'urbanisme : SDC 2.9. Aménagement de dispositifs contre les coulées de boue et les inondations 2.10. Création d'un espace intergénérationnel comprenant une maison de repos et des aménagements dédiés à la rencontre et à la convivialité à Verlaine 2.13. Aménagement d'un tiers-lieu rural 3.8. Diversification de l'offre en logements 3.9. Aménagement d'un espace de convivialité à Bodegnée 3.11. Communication sur les espaces publics et les aménagements existants 3.12. Création d'espaces sportifs communaux à Verlaine 3.13. Décentralisation d'activités sportives vers tous les villages 0.2. Audit énergétique des bâtiments publics 0.9. Rénovation et modernisation des bâtiments scolaires, en ce compris l'équipement en matériel numérique 0.10. Organisation de systèmes de garde pour les enfants 0.15. Initiative vers des organisations durables
	1.2. Valoriser les éléments patrimoniaux existants	1.1. Sensibilisation à la mobilité douce 1.6. Mise en valeur du (petit) patrimoine bâti, naturel et immatériel 1.7. Aménagement des entrées de villages 2.5. Valorisation du tracé de l'ancien vicinal à Verlaine 2.7. Définition de lignes directrices en matière d'aménagement du territoire et d'urbanisme : SDC 2.11. Disposition de bancs et de poubelles, notamment le long des chemins de balades 3.1. Rénovation de la fontaine de Tragnîre à Bodegnée 3.3. Acquisition et rénovation du site de l'ancienne gare du tram à Verlaine 3.5. Reconnexion de la source de la Fontaine du Lavu à Verlaine avec le cours d'eau 0.1. Recensement du petit patrimoine
2. Proposer des alternatives aux énergies fossiles, tant du point de vue de la mobilité (douce) que de l'énergie	2.1. Encourager au développement de réseaux de distribution alternatifs d'énergies et utiliser de manière rationnelle les énergies fossiles	1.2. Aménagement de la maison rurale « Les Thuyas » à Verlaine et de ses abords 1.8. Aménagement des locaux de l'ancienne école de Seraing-le-Château en maison de village et de ses abords 2.3. Aide à la mise en place d'actions en faveur de l'utilisation rationnelle de l'énergie 2.8. Aide à la mise en place de projets de production d'énergie verte 3.3. Acquisition et rénovation du site de l'ancienne gare du tram à Verlaine 0.2. Audit énergétique des bâtiments publics 0.9. Rénovation et modernisation des bâtiments scolaires, en ce compris l'équipement en matériel numérique 0.10. Organisation de systèmes de garde pour les enfants 0.15. Initiative vers des organisations durables
	2.2. Encourager à une mobilité alternative lors des déplacements (utilitaires et de loisirs)	1.1. Sensibilisation à la mobilité douce 1.5. Élaboration d'un Plan communal de mobilité (PCM) 2.1. Aménagement d'un cœur de village à Verlaine 2.2. Mise en place d'une dynamique « J'achète dans ma commune » 2.5. Valorisation du tracé de l'ancien vicinal à Verlaine 2.7. Définition de lignes directrices en matière d'aménagement du territoire et d'urbanisme : SDC 2.13. Aménagement d'un tiers-lieu rural 2.14. Organisation d'un petit marché itinérant 2.15. Agriculteurs et citoyens : sensibilisation aux réalités de chacun 2.16. Mise en œuvre des recommandations du Plan communal de mobilité (PCM) 3.13. Décentralisation d'activités sportives vers tous les villages 0.3. Communication sur les nouvelles lignes express 0.4. Promotion des chemins de balades existants 0.15. Initiative vers des organisations durables 0.18. Soirée d'information par rapport à la vitesse et au stationnement

Enjeux à un horizon 10 ans	Objectifs : les moyens pour atteindre l'enjeu	Projets : les actions concrètes à mettre en place
3. Préserver, restaurer et développer le cadre naturel	3.1. Développer le maillage écologique dans le contexte bâti	1.2. Aménagement de la maison rurale « Les Thuyas » à Verlaine et de ses abords 1.3. Mise en place d'actions favorisant la biodiversité 1.4. Développement du maillage écologique 1.7. Aménagement des entrées de villages 2.1. Aménagement d'un cœur de village à Verlaine 2.7. Définition de lignes directrices en matière d'aménagement du territoire et d'urbanisme : SDC 3.1. Rénovation de la fontaine de Tragnîre, à Bodegnée 3.3. Acquisition et rénovation du site de l'ancienne gare du tram à Verlaine 3.5. Reconnexion de la source de la Fontaine du Lavu à Verlaine avec le cours d'eau 3.9. Aménagement d'un espace de convivialité à Bodegnée 3.10. Création d'un compost partagé 3.14. Acquisition ou mise à disposition de terrains privés dédiés à développer le maillage écologique 0.1. Recensement du petit patrimoine 0.4. Promotion des chemins de balades existants 0.5. Mise à disposition de bacs à planter dans les villages 0.12. Aménagement d'espaces de convivialité dans tous les villages
	3.2. Préserver et renforcer le réseau aquatique	1.6. Mise en valeur du (petit) patrimoine bâti, naturel et immatériel 2.4. Classement de zones sensibles en matière de biodiversité 2.6. Reméandrage de l'Yerne 2.13. Aide aux (jeunes) agriculteurs pour d'autres formes d'agriculture 3.1. Rénovation de la fontaine de Tragnîre à Bodegnée 3.5. Reconnexion de la source de la Fontaine du Lavu à Verlaine avec le cours d'eau 3.6. Sensibilisation des différents publics aux risques liés à l'utilisation des produits phytosanitaires, tant sur la santé que sur l'environnement 0.6. Organisation d'actions de nettoyage des cours d'eau 0.15. Initiative vers des organisations durables
	3.3. Préserver et renforcer le réseau écologique communal	1.3. Mise en place d'actions favorisant la biodiversité 1.4. Développement du maillage écologique 1.6. Mise en valeur du (petit) patrimoine bâti, naturel et immatériel 2.4. Classement de zones sensibles en matière de biodiversité 2.6. Reméandrage de l'Yerne 2.7. Définition de lignes directrices en matière d'aménagement du territoire et d'urbanisme : SDC 2.9. Aménagement de dispositifs contre les coulées de boue et les inondations 2.13. Aide aux (jeunes) agriculteurs pour d'autres formes d'agriculture 3.14. Acquisition ou mise à disposition de terrains privés dédiés à développer le maillage écologique 0.15. Initiative vers des organisations durables 0.17. Replantation d'arbres et de haies
	3.4. Œuvrer pour une meilleure gestion de la problématique des déchets	2.11. Disposition de bancs et de poubelles, notamment le long des chemins de balades 3.10. Création d'un compost partagé 0.7. Encouragement au tri des déchets et aux bonnes pratiques pour se désencombrer de certains objets 0.8. Mise en place d'actions propreté
4. Accompagner de manière qualitative et intergénérationnelle toutes les tranches de la population	4.1. Aider à l'accès au logements pour tous	2.7. Définition de lignes directrices en matière d'aménagement du territoire et d'urbanisme : SDC 2.10. Création d'un espace intergénérationnel comprenant une maison de repos et des aménagements dédiés à la rencontre et à la convivialité à Verlaine 3.8. Diversification de l'offre en logements 0.15. Initiative vers des organisations durables 0.16. Mise en place d'actions favorisant spécifiquement l'accueil des nouveaux habitants
	4.2. Améliorer les services d'accueil et les activités pour la (petite) enfance, notamment en lien avec l'école	1.3. Mise en place d'actions favorisant la biodiversité 3.2. Aménagement(s) extérieur(s) à destination des jeunes 0.2. Audit énergétique des bâtiments publics 0.5. Mise à disposition de bacs à planter dans les villages 0.7. Encouragement au tri des déchets et aux bonnes pratiques pour se désencombrer de certains objets 0.8. Mise en place d'actions propreté 0.9. Rénovation et modernisation des bâtiments scolaires, en ce compris l'équipement en matériel numérique 0.10. Organisation de systèmes de garde pour les enfants
	4.3. Améliorer les services pour les aînés	2.10. Création d'un espace intergénérationnel comprenant une maison de repos et des aménagements dédiés à la rencontre et à la convivialité à Verlaine 2.13. Aménagement d'un tiers-lieu rural 3.7. Promotion de l'engagement citoyen 0.3. Communication sur les nouvelles lignes express 0.11. Communication autour des boîtes jaunes 0.12. Aménagement d'espaces de convivialité dans tous les villages 0.13. Édition d'un guide évolutif des commerces locaux 0.14. et 3.4. Amélioration de la visibilité des informations et des activités
	4.4. Élargir les activités culturelles et sportives	1.2. Aménagement de la maison rurale « Les Thuyas » à Verlaine et de ses abords 1.6. Mise en valeur du (petit) patrimoine bâti, naturel et immatériel 1.8. Aménagement des locaux de l'ancienne école de Seraing-le-Château en maison de village et de ses abords 2.13. Aménagement d'un tiers-lieu rural 3.12. Création d'espaces sportifs communaux à Verlaine 3.13. Décentralisation d'activités sportives vers tous les villages 0.5. Mise à disposition de bacs à planter dans les villages 0.12. Aménagement d'espaces de convivialité dans tous les villages

Enjeux à un horizon 10 ans	Objectifs : les moyens pour atteindre l'enjeu	Projets : les actions concrètes à mettre en place
5. Favoriser les rencontres et le dialogue entre les habitants	5.1. Aménager des espaces de rencontres conviviaux, tant sur le domaine public qu'au niveau des infrastructures collectives	1.2. Aménagement de la maison rurale « Les Thuyas » à Verlaine et de ses abords 1.5. Élaboration d'un Plan communal de mobilité (PCM) 1.7. Aménagement des entrées de villages 1.8. Aménagement des locaux de l'ancienne école de Seraing-le-Château en maison de village et de ses abords 2.1. Aménagement d'un cœur de village à Verlaine 2.11. Disposition de bancs et de poubelles, notamment le long des chemins de balades 2.13. Aménagement d'un tiers-lieu rural 2.16. Mise en œuvre des recommandations du Plan communal de mobilité (PCM) 3.1. Rénovation de la fontaine de Tragnîre à Bodegnée 3.2. Aménagement(s) extérieur(s) à destination des jeunes 3.3. Acquisition et rénovation du site de l'ancienne gare du tram à Verlaine 3.9. Aménagement d'un espace de convivialité à Bodegnée 3.11. Communication sur les espaces publics et les aménagements existants 3.12. Création d'espaces sportifs communaux à Verlaine 0.1. Recensement du petit patrimoine 0.2. Audit énergétique des bâtiments publics 0.5. Mise à disposition de bacs à planter dans les villages 0.9. Rénovation et modernisation des bâtiments scolaires, en ce compris l'équipement en matériel numérique 0.10. Organisation de systèmes de garde pour les enfants 0.12. Aménagement d'espaces de convivialité dans tous les villages
	5.2. Susciter et favoriser davantage les échanges entre toutes les générations et avec tous les acteurs du territoire	1.2. Aménagement de la maison rurale « Les Thuyas » à Verlaine et de ses abords 1.3. Mise en place d'actions favorisant la biodiversité 1.4. Développement du maillage écologique 1.6. Mise en valeur du (petit) patrimoine bâti, naturel et immatériel 1.8. Aménagement des locaux de l'ancienne école de Seraing-le-Château en maison de village et de ses abords 2.2. Mise en place d'une dynamique « J'achète dans ma commune » 2.11. Disposition de bancs et de poubelles, notamment le long des chemins de balades 2.13. Aménagement d'un tiers-lieu rural 2.14. Organisation d'un petit marché itinérant 2.15. Agriculteurs et citoyens : sensibilisation aux réalités de chacun 3.3. Acquisition et rénovation du site de l'ancienne gare du tram à Verlaine 3.7. Promotion de l'engagement citoyen 3.9. Aménagement d'un espace de convivialité à Bodegnée 3.10. Création d'un compost partagé 3.12. Création d'espaces sportifs communaux à Verlaine 3.13. Décentralisation d'activités sportives vers tous les villages 3.14. Acquisition ou mise à disposition de terrains privés dédiés à développer le maillage écologique 0.3. Communication sur les nouvelles lignes express 0.4. Promotion des chemins de balades existants 0.6. Organisation d'actions de nettoyage des cours d'eau 0.7. Encouragement au tri des déchets et aux bonnes pratiques pour se désencombrer de certains objets 0.8. Mise en place d'actions propreté 0.11. Communication autour des boîtes jaunes 0.13. Édition d'un guide évolutif des commerces locaux 0.14. et 3.4. Amélioration de la visibilité des informations et des activités 0.15. Initiative vers des organisations durables 0.16. Mise en place d'actions favorisant spécifiquement l'accueil des nouveaux habitants 0.17. Replantation d'arbres et de haies 0.18. Soirée d'information par rapport à la vitesse et au stationnement
	5.3. Favoriser la bonne cohabitation entre habitants et agriculteurs	2.2. Mise en place d'une dynamique « J'achète dans ma commune » 2.13. Aide aux (jeunes) agriculteurs pour d'autres formes d'agriculture 2.14. Organisation d'un petit marché itinérant 2.15. Agriculteurs et citoyens : sensibilisation aux réalités de chacun 0.14. Amélioration de la visibilité des informations et activités
6. Valoriser les ressources économiques locales	6.1. Encourager et promouvoir les circuits-courts, les producteurs et les commerces locaux	2.2. Mise en place d'une dynamique « J'achète dans ma commune » 2.14. Organisation d'un petit marché itinérant 0.3. Communication sur les nouvelles lignes express 0.7. Encouragement au tri des déchets et aux bonnes pratiques pour se désencombrer de certains objets 0.13. Édition d'un guide évolutif des commerces locaux 0.14. et 3.4. Amélioration de la visibilité des informations et des activités 0.15. Initiative vers des organisations durables
7. Soutenir et encourager davantage les initiatives associatives et citoyennes	7.1. Donner des moyens humains et/ou financiers et/ou communicationnels aux initiatives associatives et citoyennes	2.2. Mise en place d'une dynamique « J'achète dans ma commune » 2.3. Aide à la mise en place d'actions en faveur de l'utilisation rationnelle de l'énergie 2.8. Aide à la mise en place de projets de production d'énergie verte 3.7. Promotion de l'engagement citoyen 0.5. Mise à disposition de bacs à planter dans les villages 0.13. Édition d'un guide évolutif des commerces locaux 0.15. et 3.4. Amélioration de la visibilité des informations et des activités 0.15. Initiative vers des organisations durables 0.16. Mise en place d'actions favorisant spécifiquement l'accueil des nouveaux habitants

Figure 3 – Lien entre les enjeux/objectifs et la liste des projets
Source : SEN5, juillet 2023

ÉVALUATION DU RESPECT DES PRINCIPES DIRECTEURS DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

Conformément à l'article 11 de l'arrêté du Gouvernement wallon du 12 juin 2014 portant exécution du décret du 11 avril 2014 relatif au développement rural et abrogeant l'arrêté de l'Exécutif régional wallon du 20 novembre 1991 portant exécution du décret du 6 juin 1991 relatif au développement rural, l'objectif de ce point est « *de démontrer comment les éléments du PCDR s'inscrivent dans la démarche durable définie à l'article 2§2 du décret* ».

Cet article 2§2 indique que « *Dans le cadre de son opération de développement rural, la commune s'inscrit dans le développement durable tel que défini par le décret du 27 juin 2013 relatif à la stratégie wallonne de développement durable. Dès lors, la commune respecte les principes directeurs du développement durable, à savoir l'efficience[2], la résilience[3] et la suffisance[4] et intègre dans sa démarche les éléments prioritaires suivants, à savoir:*

> *1° le souci de préserver les intérêts des générations futures;*
>
> *2° l'intégration harmonieuse des enjeux économiques, sociaux, culturels, environnementaux, énergétiques et de mobilité;*
>
> *3° la participation la plus large des acteurs;*
>
> *4° la mise en cohérence des politiques sectorielles dans un projet de territoire et une meilleure articulation entre les acteurs de terrain actifs en matière de développement rural;*
>
> *5° la solidarité avec les autres territoires;*
>
> *6° l'évaluation permanente* ».

Plusieurs points sont dès lors à démontrer :

- L'efficience : le PCDR entend « *Proposer des alternatives aux énergies fossiles, tant du point de vue de la mobilité (douce) que de l'énergie* » (= enjeu) en « *encourageant au développement de réseaux de distribution alternatifs d'énergies et en utilisant de manière rationnelle les énergies fossiles* » (objectif opérationnel 2.1.). Ces deux formulations démontrent bien les deux aspects de la notion d'efficience, à savoir l'utilisation plus efficace des ressources à disposition et l'économie des ressources naturelles non renouvelables.

- La résilience : le PCDR répond entièrement à cette notion de résilience puisque les thématiques abordées dans toutes les parties du programme sont transversales et touchent à tous les aspects de la vie communale. Le PCDR est également mobilisateur puisqu'il se base sur les forces citoyennes, regroupées notamment dans la CLDR.
  Notons également que chaque fiche-projet du lot 1 établie dans le cadre de la partie 5 va démontrer les mesures prises en faveur de la résilience locale et de la transition (réponses aux contraintes identifiées, gestion des eaux, utilisation durable des ressources naturelles, sobriété du projet, biodiversité, accessibilité et inclusivité du projet, transition vers une économie locale et circulaire, intégration du projet dans l'environnement).

- La suffisance : le PCDR entend « *Accompagner de manière qualitative et intergénérationnelle toutes les tranches de la population* » (= enjeu). Par ailleurs, chaque fiche-projet du lot 1 établie dans le cadre de la partie 5 va démontrer les mesures prises en faveur de la résilience locale et de la transition dont l'accessibilité et l'inclusivité du projet, notamment pour les plus démunis.

- Le souci de préserver les intérêts des générations futures : le PCDR envisage son programme sur les 10 prochaines années et anticipe les intérêts des générations futures puisqu'il répond au principe d'efficience (cfr. ci-avant).

- L'intégration harmonieuse des enjeux économiques, sociaux, culturels, environnementaux, énergétiques et de mobilité : les enjeux, les objectifs opérationnels et l'ensemble des projets

[2] Le principe d'efficience est un principe selon lequel les ressources à disposition doivent être utilisées le plus efficacement possible, en veillant à ce que chaque unité de ressource apporte la plus grande contribution possible au bien-être humain, afin également d'économiser les ressources naturelles non renouvelables et d'en faire profiter le plus grand nombre (article 4 du décret du 27 juin 2013 relatif à la stratégie wallonne de développement durable).

[3] Le principe de résilience est celui selon lequel l'organisation sociale doit être la plus résistante possible aux crises environnementales, sociales ou économiques, pour pouvoir continuer à satisfaire les besoins collectifs, grâce à une approche transversale et mobilisatrice (article 4 du décret du 27 juin 2013 relatif à la stratégie wallonne de développement durable).

[4] Le principe de suffisance est celui selon lequel la consommation de biens et de services doit viser un niveau optimal de bien-être moral et physique, en tenant compte de la priorité qui doit être donnée à la satisfaction des besoins essentiels des plus démunis (article 4 du décret du 27 juin 2013 relatif à la stratégie wallonne de développement durable).

touchent tous ces aspects de la vie communale afin d'apporter une réponse transversale aux besoins rencontrés.

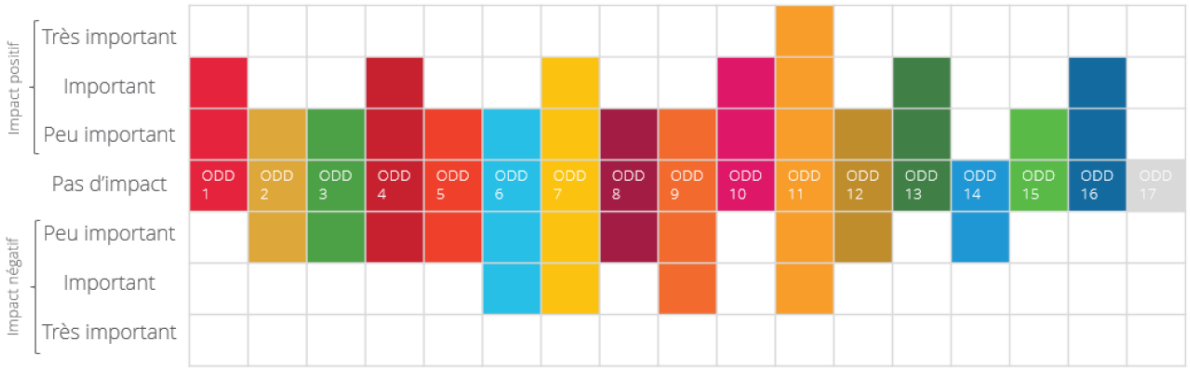
- La participation la plus large des acteurs : la participation citoyenne est le cœur même du processus de l'opération de développement rural avec de multiples consultations de la population, groupes de travail (GT) et la mise en place de la Commission Locale de Développement Rural (CLDR). L'ensemble du processus participatif est d'ailleurs détaillé dans la partie 2 du PCDR tandis que la partie 3 propose un diagnostic partagé de la commune de Verlaine. Enfin, tant la présente stratégie (partie 4) que les fiches-projets ont été élaborés de concert avec la CLDR et lors de groupes de travail.

- La mise en cohérence des politiques sectorielles et une meilleure articulation entre les acteurs de terrain : le PCDR crée des ponts entre les différents acteurs du territoire. En effet, si la partie 1 recense les différents acteurs du territoire, la partie 5 du PCDR indiquera clairement les porteurs et les partenaires de projet ainsi que leur rôle pour la mise en œuvre de ceux-ci. Le PCDR fait également le lien entre les différentes politiques et actions de la commune puisque c'est un outil transversal qui touche à tous les aspects de la vie communale.

- La solidarité avec les autres territoires : certaines thématiques ne s'arrêtent pas aux limites communales. Certains projets pourront être pensés en supracommunalité où en solidarité avec d'autres territoires, en s'appuyant notamment sur le GAL JSH.

- L'évaluation permanente : tous les objectifs opérationnels présentés dans cette partie 4 du PCDR font l'objet d'indicateurs de résultats. Ce sera également le cas des fiches-projets de la partie 5. Celles-ci proposeront également des indicateurs de réalisation.

Enfin, rappelons qu'en 2021 la commune de Verlaine, en partenariat avec le CPAS de Verlaine, a évalué sa contribution aux objectifs du développement durable. Le diagnostic a permis de définir des objectifs prioritaires ainsi qu'un plan d'actions. L'ensemble est compilé dans une « feuille de route vers les objectifs de développement durable ». Ce document a été présenté lors de la CLDR du 14 juin 2022 afin de consolider les liens entre ce document et le présent PCDR.



La matrice consolidée des objectifs de développement durable de la commune de Verlaine et de son CPAS
Source : Feuille de route vers les objectifs de développement durable, 2021



Les 7 objectifs de développement durable prioritaires pour Verlaine
Source : Feuille de route vers les objectifs de développement durable, 2021